**SOMMAIRE**

REMERCIEMENTS....2
SOMMAIRE....3
LISTE DES ABREVIATIONS....4
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES....5
GLOSSAIRE....6
INTRODUCTION....7
PREMIERE PARTIE : APPROCHE THEORIQUE ET CADRE JURIDIQUE DU FINANCEMENT ET DU DEVELOPPEMENT....10
CHAPITRE PREMIER : APPROCHE THEORIQUE DU FINANCEMENT LOCAL LIE AU DEVELOPPEMENT....10
DEUXIEME PARTIE : UNE APPROCHE EMPIRIQUE DU FINANCEMENT LOCAL ET SES IMPACTS....34
CHAPITRE 1 LE FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL OU FDL....35
CHAPITRE 2. -ETUDE DE RESULTAT SUR QUELQUES COMMUNES DE REFERENCE....45
CONCLUSION....62
BIBLIOGRAPHIE....63
TABLES DES MATIERES....65

## LISTE DES ABREVIATIONS

B.M : Banque Mondial

BIANCO : Bureau Indépendant Anti-corruption

C.T.D : Collectivités Territoriales Décentralisés

D.G.F : Dotation Global de Fonctionnement

DGAT : Directeur Général de l'Administration du Territoire

F.D.L : Fonds de Développement Local

GIZ : LA DEUTSCHE GESELLSCHAFT FUR INTERNATIONALE

Ou projet du développement communal inclusif et de décentralisation

HIMO : Haute Intensité de Main d'œuvre

I.D.H : Indicateur de Développement Humain

LPDD : Lettre de Politique de Décentralisation et de Déconcentration

MATOY Miara-miasa ho Antoky ny TOe-karena Ifotony/ cooperation avec la Suisse en faveur du développement économique

O.N.G : Organisation Non Gouvernementale

OCAI Opération Communale d'Appui Intégré

P.A.S : Politique d'Ajustement Structurel

P.E.D : Pays en voie de Développement

P.I.B : Produit Intérieur Brute

PADT : Programme d'Action pour le Développement du Territoire

PGDI : Projet de Bonne Gouvernance et du Développement Institutionnel

PN2D : Programme National de Décentralisation et Déconcentration

STD : Service Territorial Déconcentré

## LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

### FIGURES

Figure 1.Statut du FDL au sein du MID .....35
Figure 2.répartition des investissements communaux selon la priorité des bésoins .....41
Figure 3. Accroissement du nombre de sous projets communal à Madacascar.....42
Figure 4. Formation des agents locaux en matière de gestion communale .....43
Figure 5.CSB II de Belazao nouvellement construit.....46
Figure 6. Bureau communal de Tranomaro financé par le projet FDL .....48
Figure 7.EPP de Soaninandrina financé par le projet FDL.....50
Figure 8. Réhabilitation d'une route communale de Betsimisotra.....52
Figure 9.Participation des citoyens au développement communautaires.....53
Figure 10. Autres infrastructures communales construits propre à la population.....56
Figure 11. Le financement de l'Etat et l'initiative des citoyens sont actifs dans le développement .....58
Figure 12.Participation paysanne à la planification communale .....61

### TABLEAUX

Tableau1. Pourcentage des communes à Madagascar qui bénéficie des financements du FDL.....44
Tableau 2. Extrait des donnés sur le transfert de fonds dans différents communes de .....54

## GLOSSAIRE

AUTOFINANCEMENT : Le fait pour une organisation de financer son activité et ses investissements à partir de ressources financières préalables.

DECENTRALISATION : L'installation d'un système de représentation proche des populations, censée de favoriser le développement local et la démocratisation.

DEVELOPPEMENT LOCALE : Processus dynamique dans lequel les acteurs organisés et mobilisés initient et mettent en œuvre des actions, en vue de l'amélioration des conditions de vie.

DEVELOPPEMENT : Désigne l'amélioration des conditions et de la qualité de vie d'une population et renvoie à l'organisation sociale servant de cadre à la production du bien être.

FINANCEMENT : Opération qui consiste, pour celui qui finance, à consentir des ressources monétaires, pour celui qui est financé, à ce procuré des ressources monétaires nécessaires à la réalisation d'un projet.

INVESTISSEMENT : un capital constitué par les biens acquis pour le développement de la capacité productive, ou une implication personnelle dans la réalisation d'un projet.

LA DECENTRALISATION : c'est un mode d'organisation institutionnelle qui consiste à faire gérer par des organes délibérants élus d'affaires propres d'une collectivité territoriale.

PARTICIPATION CITOYENNE : prise en compte des besoins individuels et collectifs et mise en plate forme de travail négociée entre partenaires.

PERSONNALITE : reconnaissance d'une personnalité propre suivant les pouvoirs de décision.

PRELEVEMENT OBLIGATOIRE : ensemble des versements effectifs opérés par tous les agents économiques au sein de l'Administration.

RESSOURCE FINANCIERE : moyen financier nécessaire pour réaliser son activité.

# INTRODUCTION

De l'Administration, la science administrative étudie les moyens d'assurer l'utilisation des ressources publiques de manière optimale, mais également elle étudie les activités des administrateurs : gestion des relations des pouvoirs, mise en œuvre de politique publique. Le développement d'un pays est conditionné par des activités productives et en plus parallèlement par un établissement préalable d'un certain ordre garantissant la sécurité des individus et de leurs biens, ainsi que son environnement socio- économique favorable. Or le maintien des ordres préalables du pouvoir public et de ses moyens demande une relation de causalité entre Administration publique et développement.

Au cours des années 70, quelques temps après leur indépendance, la majorité des Etats africains ont préconisé la construction de l'unité nationale. La crise des finances publiques avec la mise en œuvre du Politique d'Ajustement Structurel dans les pays en développement ont limité la capacité de ces Etats à assurer seuls l'ensemble des fonctions de service public à la population. Alors l'absence de légitimité des Etats, liées à leur relative incapacité financière, politique et technique à répondre aux besoins de leur population, surtout la montée en puissance d'une volonté d'expression, ont favorisé le lancement progressif du processus de « décentralisation ». Ce dernier consiste d'une part, à effectuer un découpage Administratif du territoire national en vue d'une plus grande efficacité en matière de développement local et d'autre part, au rapprochement du pouvoir public au peuple pour faciliter sa participation dans le processus de décision.

Dans notre mémoire, nous parlons des collectivités locales ou les communes de base, de leur financement, ainsi que de l'impact de ce dernier. La collectivité locale est un groupement d'individu rattaché à une fraction de territoire, possédant des intérêts à défendre en vertu de la personnalité juridique qui lui est reconnu. Elle est dotée de son propre patrimoine, possède ses propres agents et dispose d'un budget et des moyens lui permettent de participer à la vie juridique. Dans le financement local, des mesures politiques et administratives sont appliquées et assurées simultanément entre pouvoirs central et local pour faire face aux multiplicités des compétences, alors que les moyens et ressources financières sont limités.

Et le développement local est définit comme étant un mouvement aux dimensions économique et social, qui cherche à augmenter le bien être de la population ainsi qu'à

valoriser les ressources d'un territoire. Le développement local requiert une décision politique pour l'aménagement du territoire, et la correction des déséquilibres géographique et socio-économique, en s'appuyant sur des structurations de population locale.

Notre objet de recherche est le besoin d'un financement (au fonctionnement et à l'investissement) des collectivités locales pour satisfaire les besoins des populations. Le problème est de savoir, où les communes peuvent- elles trouver de l'argent suffisant pour garantir leur développement ? Autrement dit, si les communes n'ont pas suffisamment des ressources financières, quels sont les financements nécessaires et où peuvent-elles les trouver ? D'une manière générale, la finance locale est caractérisée par une faiblesse de capacité de gestion et une insuffisance des ressources financières. L'objectif de cette présente étude est de montrer que les appuis technique, matériel et financier aux collectivités locales peuvent recouvrir ces défaillances.

Selon le principe des Collectivités Territoriales Décentralisées dans le processus de la décentralisation, et même évoqué dans différents règles juridiques régissant les compétences et mode d'organisation des collectivités territoriales : tout transfert de compétences doit s'accompagner de transfert des ressources, et qui après l'état des ressources communales de base satisfaisante conduirait au succès vers le développement local.

C'est la principale hypothèse que nous vérifierons. Pour mener à bien notre étude, nous avons effectué :

-Une recherche documentaire de différents ouvrages auprès du Centre d'Etude Economique, auprès des bibliothèques (universitaire, privée, site).

-Une recherche sur l'internet, faisant analyser des données déjà existé pour enquête d'observations.

-de collecte des données ou d'informations sur le renforcement des finances locales auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (Fonds du Développement Local).

Nous présenterons les résultats de notre recherche en deux parties bien distinctes : d'un côté, l'approche purement théorique et de l'autre côté une approche empirique. Pour la partie théorique, nous nous focaliserons d'une part sur la décentralisation, ensuite la théorie du

financement et ses principales sources et d'autre part, sur le concept théorique, politique et idéologique du développement ; Dans la deuxième partie nous parlerons d'abord du Fonds de Développement Local et ses interventions et après nous prendrons certaines communes à Madagascar, comme référence pour présenter les réalités sur l'impact de leur financement dans le développement. En dernier point, nous dégagerons un peu plus d'analyse sur les différents variables du développement (domaine éducatif, domaine sanitaire…) avec leurs principaux indicateurs (taux d'alphabétisation, niveau de vie…).

cliCours.com

# PREMIERE PARTIE : APPROCHE THEORIQUE ET CADRE JURIDIQUE DU FINANCEMENT ET DU DEVELOPPEMENT

Dans la politique de tendance actuelle, l'Etat fait dissoudre la manque de ressources locales par la mise en évidence d'un nouveau système appelé décentralisation. C'est un moyen correcteur ou une intervention financière octroyée justifiant la recherche de l'efficacité économique et sociale pour l'intérêt général.

Le mécanisme de la décentralisation impose à l'Etat d'effectuer des transferts matériels et financiers aux collectivités locales, parallèlement au transfert des compétences.

## CHAPITRE PREMIER : APPROCHE THEORIQUE DU FINANCEMENT LOCAL LIE AU DEVELOPPEMENT

### Section 1 : Généralité sur la décentralisation

#### 1-Définition[1]

##### 1-1-Définition purement politique

En terme politique, la décentralisation fait référence à un transfert d'autorité juridique et politique, particulièrement responsable de la planification de projets, la prise de décision, ainsi que de la gestion des fonctions publiques. Autrement dit, un transfert de ressources provenant de l'Etat à différentes communes ou des compétences entre les gouvernements locaux de même niveau, pour leur permettre de décider librement et souverainement de l'état des services offerts, de la mise en œuvre des différentes activités ou amélioration structurelle qu'elles prétendent.

##### 1-2-Définition globale

La décentralisation est un processus d'aménagement de l'Etat unitaire qui consiste à implanter, dans des circonscriptions locales administratives, des Représentants de l'Etat. La possession des collectivités de la personnalité morale leur confie l'existence des principes fondamentaux de la libre administration, de leur autonomie et de leur ressource. Les lois dans le processus de décentralisation sont considérées comme une meilleure protection des libertés

[1] P.GERARD « Décentralisation et renforcement des capacités » mars-avril 2006, éd iddt pp.163-229

locales. Autrement dit, la participation du citoyen aux décisions locales a été considérablement renforcée.

**2-Principes fondamentaux**[2]

La décentralisation correspond au transfert de pouvoir et des compétences de l'Etat à des autorités locales. Ce processus général recoupe lui-même plusieurs composantes :

-la décentralisation administrative qui vise à transférer des composantes de l'Etat, à assurer la gestion et la fourniture des services publics par la réalisation de nouveau équipement.

-la décentralisation financière qui correspond au transfert de ressource, mais aussi de charges de l'Etat, à la gestion autonome de leur budget par les autorités locales.

-la décentralisation politique qui vise d'une part à faire émerger une volonté collective démocratique dans ces nouveaux territoires, fondée sur l'égalité des citoyens, et d'autre part à organiser l'action et à assurer un pouvoir de décision aux habitants sur l'identification de leur besoins et sur les stratégies locales.

**3-Réalités et problèmes**[3]**.**

**3-1-Problèmes**

La décentralisation dans les PED en tant que construction politico-administrative et socio-économique, se présente comme un facteur de consolidation de la démocratie, de la fondation de l'Etat, d'impulsion de développement local ; elle doit remodeler les relations entre Etat et citoyens, faire promouvoir la participation des populations à la gestion des affaires publiques.

La décentralisation consiste à transférer certains aspects du pouvoir central vers le niveau local. Cela implique que l'Etat transfert aux collectivités locales non seulement une partie de son territoire mais également des ressources financières. Or ce qu'on observe aujourd'hui dans la majorité des pays Africains, c'est qu'en dépit de texte juridique : ce transfert s'opère à une échelle réduite. L'enveloppe budgétaire octroyée à chaque commune représente moins de 5% des dépenses nationales. Ce qui revient à dire que, la décentralisation est un instrument indirect de lutte contre la pauvreté.

Clicours.COM

[2] A. LAIGNEL « Décentralisation et financement des collectivités » juillet 2003 p.167
[3] JC DEBERRE Décentralisation et développement local – paris Gallimard, éd le seuil 2007

Le processus de décentralisation n'est pas seulement confronté à un manque de ressource mais également à un manque de confiance vis-à-vis de l'Etat et les collectivités : beaucoup de promesses non tenue et trop peu d'action concrète pour dresser le niveau de vie de la population

### 3-2-Les réalités dans le processus de décentralisation[4]

#### 3-2-1-Le facteur le plus déterminant de la crise de la gestion locale

C'est sans doute la difficulté de mobilisation des ressources financières. Le transfert de nombreuses responsabilités n'est pas accompagné de la mise en place d'un moyen adéquat. Les communes disposent théoriquement de trois apports financiers : les impôts d'Etat perçus dont une partie restituée aux communes, les subventions d'Etat accordées sous forme de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), des ressources communales de faible proportion. Les majeures parties du budget sont consacrés aux dépenses de fonctionnement, ce qui limite la part réservé à l'investissement. Donc la manque de ressource dans la décentralisation aggrave le mode de gestion communale.

D'où l'absence de mise en œuvre locale qui est accentuée par les déficiences et l'incompétence des personnels qui grèvent les ressources des communes et empêchent les gouvernements locaux à être opérationnel à leur tour.

Nous assistons à un cercle vicieux ; « la décentralisation est une coquille vide. A priori nous avons plus de pouvoir mais aucun moyen. Seulement des dépenses en plus. Ça ne sert à rien si ce n'est qu'à nous mettre la population au dos »[5].

#### 3-2-2-Les insuffisances, lourdeurs administratifs et lacunes

Les insuffisances, lourdeurs administratives et lacunes obèrent l'effectivité de la décentralisation : des communes aux compétences faibles et dotées de peu de ressources, insuffisance des compétences techniques, plan d'action communal absent ou obsolète, fiscalité locale mal exploitée, et faible ressources financières propres, dotations et subventions peu conséquentes et irrégulières…

[4] Dysfonctionnements des finances locales par Ph.hugon. Revues des sciences politiques – nov.1997 pp137-139
[5] Choplin. « Décentralisation et financement local en Afrique, éd ESF-septembre 2003

**4- Solutions**

Afin de pallier ces carences, l'Etat doit intervenir pour mettre des ressources en commun et financer des projets, sous le financement des ONG ou bailleurs de fonds, et en dehors de la sphère officielle également.

De est à noter que, beaucoup des bailleurs de fonds et ONG ont tendance à concentrer géographiquement leur interaction et à favoriser des projets sur des petits espaces et des petites communautés, afin d'obtenir le plus rapidement possible des résultats visibles.

## Section 2 : Cadre théorique sur le financement des collectivités

### 1. Origine et but à atteindre dans le Financement[6]

La décentralisation est un processus d'aménagement de l'Etat unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'Etat vers des entités locales distinctes de lui. Elle se présente sous deux formes : la décentralisation territoriale et la décentralisation fonctionnelle ou technique.

On dit que la décentralisation est territoriale, si elle tient compte des collectivités territoriales, composées des Départements-régions-communes et collectivités d'outre-mer ; chaque niveau des collectivités doit subir de la personnalité morale, des moyens technique et compétences propres. Dans ce cas, il y a une autonomie locale, qui doit être exercer sous l'application de la loi et sous contrôle tutelle de l'Etat.

De l'autre côté, une décentralisation est fonctionnelle, si les entités à décentraliser sont des institutions publiques qui fournissent et gèrent du service public, c'est- à- dire que ces établissements ne disposent d'autre que les compétences d'attribution à l'objet seul du service public. Ces collectivités locales s'administrent librement, mais ce sont seulement les compétences administratives qu'elles peuvent prendre en main.

Notons que sur la hiérarchie des CTD, la commune est la collectivité administrative de base ou de proximité ; c'est aussi la collectivité la plus ancienne, la plus proche de la population et le plus connue par l'Administration.

Donc, par rapport aux autres collectivités, les communes gagnent des compétences générales pour accomplir toutes les affaires d'intérêt communal ; les compétences des communes tournent autour d'une amélioration du cadre vie de la population et la maitrise d'une action sur le projet local ou la planification, pour l'exécution de compétences relatives à la mobilité durable, sur l'organisation de service de proximité et même du développement local.

[6] Finance. Locale en France, grands tendances 2011

Comme effet du financement, il peut :

Améliorer la qualité des infrastructures et des services offerts à la population.

Créer des investissements sur le territoire mais aussi des fonctions restrictives à travers différents accompagnements sociaux (équipements de proximité).

Rendre effectif le processus de décentralisation budgétaire. Amélioration d'une visibilité et de la prévisibilité des fonds alloué au niveau local.

## 2-Les différents concepts et des mesures juridiques garantissant le financement des collectivités locales

### 2-1Cadre juridique malgache

Le transfert des compétences du pouvoir central aux collectivités locales est aussi appuyé par l'ordonnance n°2014-018 du 18/08/14, régissant les compétences, les modalités d'organisations, ainsi que des fonctionnements des CTD. Selon ce texte règlementaire, l'article 25 (conformément à l'article 146 de la constitution) chapitre premier, dit que : les transferts de compétences doivent être accompagné du transfert concomitant par l'Etat aux communautés, des ressources matérielles et financières nécessaires à l'exercice normal fixé par la loi.

### 2-2Théorie sur le droit des collectivités

Selon Antoine Towain, professeur à l'université S.A Bruxelles dans son cours du droit des collectivités : ce transfert des compétences et ressources de l'Etat aux collectivités locales doit être cadré par le principe de libre administration et de l'autonomie financière.

#### 2-2-1-Autonomie financière

On entend par cette autonomie financière, que les communes élaborent et gèrent librement leur budget. Alors que la libre administration concerne les personnels propres des communes, qui n'obéissent qu'aux autorités locales, car ils sont payés par elles.

A titre de confirmation, qui ne fais pas partie de théorie, la constitution de la IVème république malgache-titre V-sous-titre premier-portant sur l'organisation territorial de l'Etat, définit quelques dispositifs garantissant le respect de l'autonomie financière ; l'article 139 affirme que les CTD sont dotées d'une personnalité morale et d'autonomie financière dans la participation effective des citoyens, et sur la gestion des affaires publiques ; de plus, l'article 142 dit que les CTD jouissent de l'autonomie financière, et administrent librement(…) leurs affaires dévolues à leur compétence.

### 2-2-2-Object du transfert de ressources

Antoine Towain dit que trois grandes exigences sont nécessaires pour définir la collectivité locale :

-une personnalité juridique : c'est avoir l'aptitude à être titulaire d'un droit et d'une liberté

-des affaires propres : il faut que les activités locales puissent relever des affaires locales, mais ne relèvent pas d'affaire nationale ;

-un pouvoir de décision: démontré par la dualité des pouvoirs central et local, qui se joue quotidiennement.

Le principe de prééminence de l'Etat est l'un des principes majeurs qui animent le droit de décentralisation. L'Etat préserve sa souveraineté, qui impose aux collectivités décentralisées des structures organisationnelles, et à qui il transfert des compétences.

A Madagascar, particulièrement au chapitre III de l'ordonnance n°2014-018-régissant les pouvoirs et compétences des CTD, Art-17-paragraphe1 il est affirmé que la répartition des compétences ne doit pas porter atteinte à la prééminence de l'Etat ; aussi la deuxième paragraphe illustre que l'Etat crée des conditions nécessaires et favorables à la réalisation d'un développement coutumière participatif du pays ; il est chargé d'élaborer et de promouvoir la politique d'aménagement du territoire, dans le cadre de décision effective.

### 2-3-Cadre théorique du financement et du transfert financier.[7]

Si l'on veut satisfaire l'objectif de responsabilité budgétaire, il faut que les transferts de différentes compétences aux collectivités locales s'accompagnent des ressources correspondantes. La décentralisation financière réclame à l'Etat du transfert financier particulier ou le lancement d'une action de renforcement publique, afin de mobiliser un projet programme ou une activité. Tandis que la décentralisation des ressources fait plutôt référence à l'accompagnement des taches afin de compenser de faible budget. On dit faible budget car en réalité, les collectivités locales ne disposent que des impôts modiques, contraire à l'Etat qui obtient des impôts moderne et rentable ; c'est une critique majeure relative à l'impuissance

[7] mémoire-décentralisation et finance locale/nolvia en 2012

des collectivités locales, à se doter des moyens financiers suffisants et à acquérir une autonomie de décision.

### 2-4-L'objet du financement local

Ce concept de financement joue un rôle majeur dans le processus de décentralisation territoriale. On attend sur ce financement local : de technique et moyen efficace dans la perspective de la décentralisation ; une politique économique et financière qui vise à assainir la finance locale ; de la décentralisation qui tient compte d'un appui permanent et structurel de l'Etat ; et enfin que les communautés bénéficient d'un mécanisme pérenne, garantissant leur ressource pour couvrir les manques.

Trois acteurs en sont concernés: Le décideur ou l'Etat- les bénéficiaires ou les communautés- et le payeur ou partenaires financiers, rendant la politique publique plus ou moins efficace et efficient. Que ce soit au niveau des pays développés ou dans les pays en voie de développement, tout Etat doit résoudre ses problèmes par de coordination et d'harmonisation fiscale, dans une bonne condition de repartions des sources de financement.

Les ressources transférées à la suite de transfert des compétences entre l'Etat et collectivités territoriales entrent dans la définition des ressources propres.

#### 2-4-1-les ressources et compétences

La compétence générale des communes est double est : D'une part, la formation de compétence de principe à partir des compétences de l'organe délibérant et des compétences de l'organe exécutif distinctement l'un de l'autre réunis. Et d'autre part, sa protection systématique des collectivités par la disposition des différents principes.

**a- Les ressources solides**

Par ailleurs, les collectivités locales bénéficient aussi de diverses natures des ressources : il y a en premier les ressources définitives, et en second des ressources temporaires.

Les ressources définitives se composent en pratique des recettes fiscales et des concours de l'Etat… ; alors que les ressources temporaires basées seulement par l'emprunt, doivent faire l'objet d'un remboursement du bénéficiaire.

Les ressources temporaires : Elles se spécifient concrètement à l'emprunt ; accéder à l'emprunt pour les communes est une situation difficile car les préteurs établissent plusieurs conditions pour s'inscrire. Mais si les collectivités locales y sont accès, elles peuvent financer leur dépense d'investissement.

Notons bien que l'emprunt ne pourra intervenir que seulement sur l'activité d'investissement. Le marché du crédit 'est normalisé avec une réelle détente des conditions d'emprunt et un environnement bénéficient de la concurrence entre établissement bancaire et d'un financement direct sur le marché obligatoire. Il parait désormais d'une solution globale qui puisse apportée au problème d'emprunt et de s'assurer la cohérence des dispositifs publier ou à la baisse des dotations de l'Etat.

## 1- Les principales ressources des collectivités locales

La majeure partie de ce bloc est constitué par les impôts et taxes mais aussi par concours de l'Etat. La fiscalité locale, c'est une collecte d'impôt auprès des collectivités.

La fiscalité locale réelle fait appel, à un agrégat hétérogène d'objets fiscaux se répartissant considérablement entre fiscalité directe et fiscalité indirecte.

### 3-1-Les impôts locaux directs et fiscalité locale indirecte

La fiscalité locale directe regroupe les quatre grands impôts directs locaux, qui forment le noyau dur, qui représentent les trois taxes majeurs (foncières et sur le ménage), auxquelles s'ajoutent la contribution économique du territoire.

La fiscalité locale indirecte est constituée par plusieurs taxes contingentes notamment, sur l'enlèvement des ordures, sur les droits de mutation, sur les commerces…

### 3-2-Les transferts financiers de l'Etat

Les transferts financiers de l'Etat se composent de trois éléments essentiels :

-Les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

-les dégrèvements d'impôts locaux

-les subventions spécifiques versées par les Ministères

### 3-2-1-Péréquation ou alignement de transfert

La péréquation est la manière de transférer une part des ressources d'un secteur favorable vers l'autre secteur moins favorable. Entre l'Etat et les collectivités locales, elle se présente de deux sortes bien distinctes : horizontale et verticale.

La péréquation horizontale consiste à attribuer une partie des ressources des collectivités les plus riches aux collectivités défavorisées. C'est un transfert des ressources entre les collectivités.

La péréquation verticale est assurée par la dotation de l'Etat aux collectivités locales ; c'est spécialement un instrument principal de dotation au fonctionnement.

La péréquation verticale entre l'Etat et les collectivités : Pour pallier l'inégalité des ressources fiscales au sein des collectivités, l'Etat joue un rôle de « péréquateur CAD ». Notons par exemple que les communes considérées plus riche apportent des ressources à ceux qui sont les plus pauvres par des techniques d'écrêtement et de redistribution.

### 3-2-2 Les rôles joué par l'Etat dans la contribution des finances locales

À l'égard des finances locales, l'Etat a triples taches : il est une source des recettes, il est le technicien dans la collecte des impôts locaux, et il est animateur des politiques de péréquation.

#### a- L'Etat est une source des recettes ou un financeur des communautés

Il est le contributeur majeur à la grande partie du budget des collectivités ; ce sont des recettes issu des concours financiers de l'Etat aux collectivités (hors fiscalité transférée et fiscalité transférée comprise). Les transferts financiers d'ensemble constituent d'une part du transfert financier hors fiscalité et du transfert financier fiscalité comprise.

Illustrons un petit exemple pour confirmer l'importance de la fiscalité transférée :

En 2015, le concours financiers hors fiscalité transféré est de 68,9 Mds d'euros

Concours financiers d'ensemble est de 101,2 Mds d'euros

La variation annuelle du concours financiers hors fiscalité est au marge de 2 Mds, alors que l'augmentation de la valeur total peut atteindre 2fois plus de l'année précédent.

Cette évolution s'explique par la prise en charge étatique des multiples allègements, exonérations ou suppression d'impôts locaux. Mais on peut voir à valeur de mouvement léger ou tacite, l'Etat ne réévalue plus les évolutions des couts politiques transférées ou s'il s'engage dans une politique de baisse de dotations budgétaire aux collectivités.

**b- L'Etat comme collecteur d'impôts et garants des collectivités**

Son rôle comme collecteur d'impôts est à la fois de raisons historiques : auparavant, le « lever d'impôt » est un moyen d'assurer les missions de l'Etat régalien.

Il joue aussi ce rôle en raison du principe d'unité de caisse : seul le trésor public est habilité à encaissé les recettes des impôts. Le gouvernement central gère la méthode de collecte, mobilise son serviteur responsable de tenir à jour les listes des contribuables, de se charger le recouvrement d'impôt. L'Etat prélève pour assurer cette collecte un pourcentage sur les montants reçus.

L'Etat garantit aux collectivités le montant intégral des impôts votés. L'Etat comble la différence si la somme effectivement perçue est trop éloignée du montant prévu.

**3-3- Dotations de l'Etat**

Les « dotations de l'Etat », sont les sommes prélevées sur le budget de l'Etat et distribuées aux collectivités territoriales, et elles répondent à quatre objectifs.

**3-3-1- l'Etat aide les communes au fonctionnement courant des collectivités**

L''Etat aide les communes au fonctionnement courant des collectivités par plusieurs formes de dotations dont la plus importante est la dotation globale de fonctionnement(DGF). Même la loi et la constitution confirme cette nouvelle architecture des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. En pratique, les DGF évoluent mais la volonté de l'Etat de réduire le montant de ses dotations aux collectivités fait chuter cette valeur.

cliCours.com

### 3-3-2- L'Etat aide les communes à l'investissement

L'Etat aide les communes à l'investissement : ses principales ressources sont les dotations et les subventions d'équipement.

-Il finance les collectivités locales sur des accroissements de charges dus aux transferts de compétences dans le processus de la décentralisation. La variation annuelle de cette variable s'explique par le mouvement des ressources fiscales transférées.

### 3-3-3-l'Etat jouent aussi le rôle de compensateur des exonérations et des dégrèvements consentis par la loi

L'Etat joue aussi le rôle de compensateur des exonérations et des dégrèvements consentis par la loi. Si la manque à gagner au sein des collectivités locales est intégralement compensé ou prise en charge par l'Etat, son intervention au recouvrement de ce dégrèvement d'impôts locaux est acceptée. Alors que, les exonérations d'impôts font l'objet d'une compensation forfaitaire.

De plus, outre ses dotations de différentes natures, l'Etat participe aussi aux finances locales par des transferts fiscaux, sous forme d'une affectation d'une part locale d'assiette d'impôts de l'Etat ou tout simplement fiscalité transférée.

### 3-4 Les éléments du transfert financier

L'effort financier ou les transferts financiers de l'Etat en faveur des collectivités se compose donc:

- Concours de l'Etat aux collectivités territoriales, qui illustre la politique actuelle de baisse des dotations ;

- Dégrèvements d'impôts locaux ;

-Subventions spécifiques versées par les ministères ;

Fiscalité transférée.

A noter que c'est l'impact de l'incapacité de l'Etat traditionnel de fournir des services de qualité et en quantité suffisante à tous les citoyens qui lui fait perdre sa crédibilité et sa légitimité.

## 4- Idées de financement selon Xavier Greffe

### 4-1 Définitions et origine

La décentralisation se manifeste par un transfert d'attribution du centre vers la périphérie, mais inversement, la centralisation signifie un transfert d'attribution de la périphérie en direction du centre. Donc les attributions comme objets de mouvement entre le centre et la périphérie sont représentés en trois grandes catégories : les compétences, les sources de financement et les postes d'autorité.

### 4-2-Compétences et ressources

Les compétences font références aux secteurs d'activités, qui sont des charges aux instances centrales que périphériques.

Les sources de financement consistent aux prélèvements de toutes sortes que ces deux instances l'une de l'autre effectuent et se partagent.

Les postes d'autorité renvoient au partage du pouvoir que les instances centrales et périphériques se consentent librement dans la décentralisation.

### 4-3-Avantages reçus dans la décentralisation financière[8]

La décentralisation est la source d'une meilleure prise en considération des demandes sociales, les centres de décision sont proches des conditions spécifiques sur le plan économique et social.

La décentralisation permet de mieux gérer les services publics, répondant aux besoins ressentis, rendant leur fonctionnement plus transparent. A noter bien que ce raccourcie administratif, ne relève pas du clientélisme ou d'une corruption.

Elle rend possible une participation directe des citoyens à la prise de décision comme à la gestion des services.

Clicours.COM

[8] Xavier de greffe, économiste français : « qu'est ce qu'une décentralisation ? » 1999. 228pges

**4-4-Ce qu'on entend par commune ou collectivité de base**

Selon le texte constitutionnel, les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'Etat, bénéficiant aussi bien d'une autonomie juridique et patrimoniale.

**5-Situation financière des collectivités locales en Afrique[9]**

Les relations entre l'Etat et les collectivités locales restent insatisfaisante car trop complexe, pas assez efficaces et souvent même ambigües. Il faut de la clarté, un pacte responsabilité entre l'Etat et les collectivités locales.

La situation financière d'ensemble des collectivités locales peut être caractérisé comme suit : les dépenses hors remboursement de dette ont progressé ; des dépenses qui se décline pour le fonctionnement et pour l'investissement, et s'explique par la prise en charge de nouvelle compétence.

Les dépenses d'intervention ou transferts versés constituent le premier poste des dépenses locales, qui sont en charge des subventions et de prestation social en faveur de ménage.

Les recettes fiscales ont connu des progressions par rapport à la fiscalité directe, aux autres impôts, et des produits de fiscalité indirecte.

Les concours de l'Etat représentent une proportion différente, qui prévoyait une progression forfaitaire.

Les investissements des collectivités font l'objet d'un financement provenant de trois sources principales : les recettes d'investissements hors emprunts, de l'épargne pour autofinancement dégagés sur les opérations de fonctionnement, et de l'endettement supplémentaire.

En général, la situation financière des collectivités dans tous les pays est presque semblable. On voit un accroissement progressif des recettes de fonctionnements, marqué par l'évolution des recettes fiscales, du transfert de la taxe intérieure, mais aussi de la croissance du transfert financier de l'Etat.

[9] Avis et rapport du conseil-économique / M.Phillipe valletoux, dans son doc de travail, num 2004/11

La part des attributions fiscales et des contributions s'abaissait, de sens contraire aux concours financiers de l'Etat.

## Section 3- Les sources de financement traditionnelles des communes

Le mode de financement donne profit au gouvernement local, la capacité d'adapter les services et besoins attendu par la population.

Théoriquement, le financement est un moyen de cohérence, alors qu'en pratique, c'est une mesure de renforcement des capacités face à l'insuffisance matérielle et financière des communes.

### 1-Origine du financement

Poser les communes comme collectivités territoriales de base par rapport aux autres échelons, fait penser la présence d'un large écart entre le pouvoir central avec les localités.

Une commune est une portion du territoire bien déterminée par l'espace géographique, représentée par un ensemble des groupements d'individus, et dirigée par une certaine autorité politique élue ou désignée sur ce lieu. Les communes remplacent l'Etat central sur la fourniture des services publics demandés par la population. Il y a alors transfert des compétences issu de l'Etat central aux communes. Et c'est ici que le problème se pose, pour faire exécuter ces multiples compétences transférés, les communes ont besoin d'un volume de ressource suffisante, qui correspond bien à ces compétences. Même si les communes ont des ressources propres d'une part à l'intérieur du territoire, d'autre part disposé par les lois et les règlements, ses ressources sont insuffisantes devant les compétences de la commune. En d'autre terme, les charges de fonctionnement pour faire tourner l'administration et les charges aux dépenses d'investissement ne sont pas couvertes par les ressources fiscales et les dotations des communes. Et c'est ici que le moyen de financement se met en application.

### 2-Les différentes sortes des ressources

Selon les cours théorique sur les Collectivités Territoriales Décentralisés ou C.T.D [10]

Les ressources des collectivités locales sont constituées principalement des trois composantes :

[10] Fallait ne pas faire de droit, cours de droit des CTD par GUY Hunter. Paris 6è

- ❖ la recette sur les fiscalités directes, constituée des quatre sortes de taxes plus la cotisation foncière de l'entreprise (C.F.E) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Ses différentes taxes sont essentiellement :

-la taxe d'habitation

-la taxe sur la propriété bâtie

-la taxe sur la propriété foncière non bâtie

-la contribution économique territoriale

- ❖ la recette sur les fiscalités indirectes, composée de taxes d'urbanismes, de droit de mutation et de taxe sur la remontée mécanique

**3-Contenu des concours financiers de l'Etat**

Les concours financiers de l'Etat, comprennent la partie subvention, celle des dotations et le recours à l'emprunt.

La partie subvention c'est spécialement des ressources de taxes transférées par l'Etat

Les concours de dotation permettent aux communes de financer leur fonctionnement courant ainsi que leur investissement.

Afin de bien harmoniser la processus de la décentralisation, chaque pays établit dans un texte règlementaire légal les différentes ressources à la compétence des communes.

**Section 4- les ressources de financement prescrites dans la constitution malgache**

Les ressources des CTD sont de huit sortes :

1-Les recettes fiscales

Les recettes fiscales comprennent :

- ➢ Les produits des centimes additionnels à la taxe professionnelle et l'impôt foncier sur la propriété bâtie.
- ➢ Les produits des impôts directs, droits et taxe suivants :

- impôts sur les revenus non salariaux greffés
- impôts sur la propriété bâtie
- taxe professionnelle
- -taxe annexe à l'impôt foncier sur la propriété bâtie
- taxe sur le véhicule à moteur
- droit relatifs aux cartes d'identité d'étranger
- taxe sur les vélomoteurs et autres véhicules à moteurs non immatricules, bicyclettes-pousse pousse- chars et charrette

➢ Les produits des impôts indirects, droits et taxe suivants :

- impôt de licence de vente des alcools produits alcooliques
- impôt de licence foraine
- taxe sur les cérémonies coutumières autorisées
- droits relatifs à la circulation des animaux de l'espace bovine
- taxe sur les eaux minérales
- taxe sur la publicité faite à l'aide, soit d'affiche, soit de panneaux, soit d'enseigne lumineuse
- taxe sur les appareils automatiques de feu, à musique, et instruments analogiques fonctionnant dans les cafés, débits des boissons, hôtels et autres établissements ouvert au public.
- taxe sur les établissements de nuit
- taxe de visite et de poinçonnage des viandes
- taxe sur les fêtes, spectacle, et manifestations diverses
- taxes de roulage, d'abattage, d'eau et d'électricité

*2-les revenus du domaine public, du domaine privé immobilier et mobilier*

*3-les recettes de l'exploitation et des services*

*4-les produits des ristournes, prélèvements et les contributions*

*5-les produits divers et accidentels*

*6-les fonds de concours : subventions, dons et legs*

*7-les emprunts et avances*

*8-les intérêts et dividendes*

La nature, les modalités d'assiettes ainsi que les limites de ses ressources sont fixés par des lois ou des règles en vigueur.

Leurs taux sont fixés annuellement, soit par le parlement, soit par la loi de finance.

Selon un des principes du fondement de la décentralisation, les ressources destinées au fonctionnement courant ne doivent pas être mélangées à des ressources affectées propre aux investissements.

L'étude des différentes sources de financement des CTD apparait important afin d'apporter un jugement sur la politique de financement.

La solution au problème est l'octroi d'un fonds spécifique local par le comité responsable ; si ce n'est pas le cas, cela entraine des conséquences graves pour le développement économique national, sur l'évolution sociale et sur la vie des populations.

## CHAPITRE 2 CONCEPTIONS THEORIQUES D'UNE NOTION DU DEVELOPPEMENT

L'Etat intervient au financement des collectivités locales par la mise œuvre d'une politique publique rattachée à la réforme structurelle. La capacité d'une bonne gestion locale assure l'intégration des divers acteurs. Le renforcement du secteur public local, est une meilleure stratégie, garantissant des interventions à long terme, qui maintient le niveau d'investissement, mais également assure l'égalité d'accès aux services publics (service offert par l'administration publique).

### Section 1- Quelques définitions du mot développement dans une science économique pure

Plusieurs auteurs mettent leur travail dans le modèle de développement pour des pays. La notion du développement peut se définir sous différents angles. Elle se présente aussi avec multiples caractéristiques.

#### 1-définitions proprement dite

#### 1-1-Pour les néoclassiques libéraux,

Pour les néoclassiques libéraux le mot « développement » désigne une discipline fondée sur un objet, c'est-à-dire des processus de transformation de longue durée et sur un champ. Autrement dit, c'est un processus des changements à long terme : structurel, mental, social…

Donc, le développement s'agit du processus de transformation, une discipline, mais aussi une pratique (exemple : politique de développement). L'impact de ce développement est plutôt sur la qualité de vie. Comme il est un concept multidimensionnel, il renvoie à plusieurs familles de mots notamment le développement humain, un développement local, un développement soutenable…

- Le développement humain est une conception de développement qui se fonde sur des considérations monétaires.
- Le développement soutenable repose sur la préservation de l'environnement, ce modèle de développement soutenable est un modèle respectueux des contraintes naturelles.

Les indicateurs majeurs qui mesurent l'évolution du développement sont principalement le PIB/Tête et l'IDH. Le PIB/tête repose sur un développement fondé par des moyens matériels et financiers, alors que l'IDH repose sur la possibilité fondamentale, basée sur la capabilité ou changement politique ; la vrai politique de développement est conditionné par la conversion des moyens aux résultats. A titre d'argumentation, prenons cette idée qu'un pays sans capacité, même s'il y a une fortification d'aide, sa politique est vouée à l'échec car son développement se fonde seulement sur des moyens.

Donc, la capabilité renvoie à deux notions différentes mais complémentaires : la capacité à être et la capacité de faire.

### 1-2 Développement selon Truman et Rostow

D'un coté, un chercheur dit TRUMAN définit que le non développement est marqué par l'insuffisance de progrès technique et la manque des moyens.

Rostow, un économiste libéral décrit le concept de développement comme un processus composé d'une succession d'étapes, devant être suivie plus ou moins par tous les pays. Il suppose d'abord une remise en question de la société traditionnelle, de son organisation sociale rigide, et de sa production limitée par simple économie de subsistance.

Le décollage du développement passe par l'identification et la promotion du secteur moteur, et disposant d'un niveau d'investissement qui leur correspond.

Le développement est alors un concept à qui on peut attribuer des significations différentes.

### 1-3-Pour les économistes

Pour les économistes sur le développement soutenable, il doit y avoir d'abord du développement à la croissance et suivi d'une croissance en capital.

Le développement social reflète pratiquement les besoins sociaux, alors que pour satisfaire ces besoins sociaux, les éléments suivants doivent être réunis : le capital produit qui dicte la mise en place des infrastructures, le capital humain renforcé par le savoir et les connaissances, et aussi le capital nature (faune et flore). Cette équation décrit une condition nécessaire pour le bien être de la population.

Un bon développement économique, désigne l'ensemble des transformations dans des structures techniques-mentales- et institutionnelles ; il requiert de la croissance et l'amélioration du bien-être.

## 2-Définition du développement local et sa principale caractéristique [11]

### 2-1-Définition

Le développement local est une pratique et non une théorie ; c'est la manière de s'organiser et de travailler. On ne peut pas avoir d'un développement local sans la décision fictive des acteurs locaux. Dans un sens plus général, le développement local est une démarche globale de mise en mouvement des acteurs pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation avec le centre de décision économique, social et politique.

La notion du développement est un ensemble de processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, qui sont entreprises dans le but d'une amélioration des conditions de vie des individus dans ce milieu et par des multiples acteurs ou organisations.

[11] mem.N.paul Erica pour le diplôme de maitrise en économie en 2014

### 2-2- Caractéristiques

Le développement local s'est caractérisé par :

- l'existence de dynamique des acteurs locaux à se mobiliser pour décider de s'activer ;
- la dynamique qui a lieu sur le territoire, permettant la condition d'une communauté locale ;
- l'ouverture du territoire sur l'extérieur, en relation directe avec le marché, avec le niveau administratif et au niveau international ;
- un projet qui vise à valoriser les ressources locales
- le développement qui se fait à partir du patrimoine du territoire, du transfert des ressources et des compétences ;
- l'existence d'une vision future.

## Section 2-Fondements idéologiques et politiques du développement local

### 1-Idées fondamentales de base

Une meilleure organisation territoriale de l'Etat doit tenir compte des idées suivantes :

1-1.Le développement local est intégré à travers l'investissement communal, le renforcement des capacités communales, et le management suivi-évaluation.

1-2.Le développement en considération du bien-être de la population signifie un processus de transformation du développement humain au développement durable. Le développement local est à la base d'un développement harmonieux et bien équilibré.

1-3.Au respect du principe de cohérence, le développement humain et le développement social doivent s'investir dans la société à la compétence communale. La décision de l'Etat aux collectivités locales, dans une liberté de gestion administrative aboutit au développement local. Aussi, la démocratie locale qui tient compte d'une mobilisation par la participation des citoyens, de droit à l'indifférence, du droit de minorité représente une manifestation de la démocratisation des sociétés, et ce dernier en tant que politique publique donne naissance au développement.

clicours.com

## 2-Fondements politique du développement local.[12]

Progressivement imposé pour caractériser une grande diversité d'expérience et d'actions au nord comme au sud, en milieu rural et urbains. Elle fait l'objet de multiples discours.

### 2-1.Chez des anglo-saxons

Les anglo-saxons le nomme plutôt de développement communautaire ; il est la conséquence de l'échec des Etats ; c'est une manière de rompre avec les tendances lourdes de la mondialisation ; c'est un espace d'autonomisation des acteurs privés face à des pouvoirs politiques nationaux défaillants.

Le concept de développement se caractérise par la multiplicité des discours et des programmes tour à tour complémentaires et contradictoires. Au sens large, le développement est un processus par lequel les gens se donnent un ensemble d'Institutions pour mettre en valeur, collectivement et individuellement les ressources sur un territoire donné. Comme résumé, il consiste à mettre en œuvre des stratégies concertées pour le développement intégré du territoire.

### 2-2 Le développement local porteur de normes et objets s'inscrit dans le bloc du développement local participatif.

Le développement local participatif est à la fois un outil d'action et un référentiel idéologique. Il s'est imposé dans le monde du développement comme une nouvelle norme des pratiques politiques de la pensée et de la pratique de développement.

### 2-3-Les différentes approches du concept de développement local

#### 2-3-1 La démarche de développement local

La démarche de développement local permet de multiplier les contacts avec les bénéficiaires et les chefs de communauté dans le but d'obtenir le soutien et la coopération des résidents à la réalisation d'un projet. La démarche participative a trois objectifs principaux :

- réaliser un projet
- permettre d'effectuer un projet qui sera le plus proche possible des besoins des bénéficiaires
- faciliter l'acheminement des informations concernant le projet auprès des populations.

[12] Marc jolivet, press universitaire de France 108. Paris 2001. 124pges

Le volet de développement local a pour objectif d'améliorer la faisabilité, la pérennité, et l'adaptation d'un projet. La population va intervenir à des moments déterminés par les concepteurs du projet et dans la définition des besoins afin de permettre la meilleure adaptation du projet aux attentes de population. La participation des citoyens oriente l'efficacité du projet et la régulation sociale, pour qu'elle ne s'oppose pas au projet.

### 2-3-2-Condition matérielle et financière

Dans la réalisation d'un projet par le biais de la mobilisation des ressources humaines, la population participe en fournissant de la main d'œuvre, ce qui permet une réduction des couts de production. Elle répond à l'objectif de rentabilité.

Dans le financement par le biais de la mobilisation des ressources financières, l'implication des acteurs locaux est un outil pour réaliser le projet de développement : la participation populaire est comme une technique au service du développement économique.

Le principe de « gestion locale partagée » comme volet incontournable s'est développé dans divers nombres de projet. Une intervention de développement met en jeu des processus sociaux, travaille au renforcement des compétences pour une coopération efficace et saine, et met en œuvre un processus de développement local.

### 2-3-3-Nécessités de réalisation du projet

Pour construire et pérenniser les dispositifs d'appui aux acteurs locaux, les objectifs spécifiques sont :

- renforcer les capacités des habitants à définir des projets d'amélioration et à les mettre en œuvre ou en concertation avec les autorités locales,
- améliorer les conditions de vie et l'accès au service de base ou de proximité,
- appuyer les initiatives des habitants en termes d'activités socio-économiques,
- contribuer à s'intégrer dans le cadre légal et réglementaire du plan communal. Le plan de développement communal a pour rôle d'appuyer les habitants dans le processus d'organisation et de structuration de la vie locale, avec la mise en œuvre de projet de proximité d'intérêt collectif, et par une action participative. Cet accompagnement se fait à travers l'appui organisationnel et le financement à la réalisation du projet.

Clicours.COM

### 2-4 importances et objectifs de développement

Le développement ne peut se réaliser sans la mise en œuvre à l'échelon local. Pour atteindre un objectif pour le développement :

- une approche intégrée multi-niveaux et multi-acteurs est utile pour avoir un agenda du changement au niveau local,
- la diversité des acteurs locaux dans un engagement et responsabilité accrus peut contribuer à l'administration locale effective,
- l'engagement de l'Etat fort est nécessaire pour renforcer les capacités institutionnelles et financières des gouvernements locaux.

#### 2-4-1 Importances du développement local

Commencer à la dimension locale du développement consiste à renforcer le secteur public au niveau local, une des stratégies pour garantir la durabilité des interventions, maintenir le niveau des investissements dans les infrastructures, donnant un accès équitable aux services publics de tous les citoyens.

Pour mieux servir leur citoyen, assurer la responsabilité des multiples compétences, les gouvernements locaux ont besoins d'être renforcés par des politiques spécifiques mais aussi par la mise en place de mécanismes financiers afin d'assurer l'efficacité des dépenses et garantir aux populations les ressources et services disponibles.

D'abord, tout développement doit passer au niveau local, ensuite chaque gouvernement local partage la responsabilité afin de servir les citoyens.

#### 2-4-2.Les objectifs à atteindre dans le développement local

Les objectifs primordiaux sont:

- ✓ identifier les besoins et les manques dans la finance locale particulièrement dans les PED,
- ✓ fournir une opportunité de dialogue commune entre les gouvernements central et locaux, sans oublié les partenaires du développement, aux besoins de financement,

- ✓ échanger, par des expériences l'accès aux différentes sources de financement local, notamment le renforcement des revenus locaux, l'accès aux marchés des capitaux et à l'emprunt.

**Résumé de la partie**

A Madagascar, aux termes de la dernière constitution malgache, la province-la région-la commune sont les trois niveaux d'échelons locaux. La commune depuis 1995 est une nouvelle structuration de base dans le principe de décentralisation.

Selon les chercheurs, la signification technique du mot décentralisation relève d'un transfert des pouvoirs, compétences et ressources de l'Etat aux collectivités locales. L'exercice de cette division territoriale est suivi par l'existence de personnalité morale et d'autonomie administrative et financière, visant à donner des responsabilités aux échelons locaux distinctes de celle de l'Etat, à favoriser l'émergence de la démocratie participative, à promouvoir beaucoup plus des décisions aux collectivités territoriales, et de rassurer l'équilibre des pouvoirs. Donc, la collectivité locale est un état de lieu de la mise en place d'une décentralisation effective. Le développement local, par la concordance temporaire d'un accroissement de ressources avec l'augmentation proportionnelle des dépenses est la condition sine qua none de développement du pays tout entier ; autrement –dit, le mécanisme du développement local dans différents domaines, correspondant parfaitement aux systèmes politiques appliqués en vue d'atteindre des objectifs fixés, accompagné essentiellement d'une mesure bien adaptée au niveau local, entraine un développement local harmonisé.

Instaurer une décentralisation financière, par une péréquation central-local nécessite une mesure effective, sous tutelle de l'Etat : c'est la mise en place du FDL par l'Etat.

# DEUXIEME PARTIE : UNE APPROCHE EMPIRIQUE DU FINANCEMENT LOCAL ET SES IMPACTS

En matière de décentralisation financière, transférer des compétences aux collectivités locales requiert le partager des rôles et responsabilités entre l'Etat et les communautés locales. Ceci afin de leur permettre d'assurer leur mission de conception, de programmation, et la mise en œuvre des actions de développement local. Donc, la manière de transférer de la compétence consiste à la mise à disposition aux collectivités locales des ressources humaines, matérielles, et financières nécessaires, correspondant aux compétences transférées.

Des mesures à Court terme ou à Long terme sont exigées dans le transfert afin de mieux assurer les rôles des communes dans le développement local.

Dans cette analyse, prenons particulièrement les pratiques à Madagascar. Les différentes argumentations à illustrer postérieurement se concentrent sur les mesures concrètes, utilisées par l'Etat afin de transférer des ressources à des portions du territoire. Par des mesures politiques bien définies, l'Etat octroie certaines quantités de ressources financières ou intervient par des moyens et techniques nécessaires, au gouvernement local pour répondre aux besoins des populations. Donc, sur ce point, prenons quelques communes de Madagascar en tant que référence dans l'entrée vers le développement

Pour assurer le financement des communes dans le processus de décentralisation, un mécanisme progressif doit être suscité dans l'augmentation des ressources locales.

Donc l'Etat dispose d'un établissement public, propres aux services des collectivités locales. Il a été créé par l'Etat malgache depuis 2007 afin de renforcer la capacité des communes par l'octroi de ressources financières ou les accompagner par des moyens techniques et matériels, ou également le Fonds du Développement Local-FDL.

Avant de prouver l'impact du financement de l'Etat dans le développement local sur ces communes de référence, discutons dans un premier temps ce projet de financement Fonds de développement local avec ses principales interventions.

## CHAPITRE 1 LE FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL OU FDL

Figure 1.Statut du FDL au sein du MID

### Section 1-Notion générale sur le Fonds de Développement Local

L'organisation territoriale à Madagascar depuis l'année 2011, s'est composée pratiquement de 06 provinces, 22 régions, 119 districts ou circonscriptions administratives, de 1549 communes territoriales décentralisés et 17987 fokontany.

La décentralisation tient toujours son importance : faire développer de nouvelles relations entre Etat et collectivités et les citoyens avec les pouvoirs locaux ; favoriser la dynamique de développement local et régional en favorisant la constitution d'un cadre de concertation des acteurs locaux. Pour ceux-ci, la participation de la population aux prises de décisions locales, le partage de responsabilité et de recevabilité sont considérés comme des solutions efficaces adaptés aux besoins et à une meilleure gestion des ressources locales.

## 1-Statuts et les opérations mise en action depuis 2007

### 1-1Cadre juridique et institutionnel du FDL

Le fonds de développement local est un établissement public national à caractère administratif, créé par le décret 2007-530 du 11 juin 2007, modifié par le décret N°2009-814 du 09 juin 2009 et complété par le décret N°2010-746 du 27 juillet 2010. Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; il est placé sous la tutelle technique du Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et sous tutelle financière du Ministère des finances et du budget.

### 1-2.Les opérations mise en œuvre au sein FDL[13]

Chronologiquement :

- En 2006, validation nationale de la LPDD et du PN2D qui prévoit la mise en place du FDL.
- En 2008, constitution du FDL ; élaboration des programmes et dossiers de financement du FDL par la B.M et l'U.E ; approbation du projet de construction du bâtiment FDL par le conseil d'Administration.
- Novembre 2009, lancement officiel des activités du FDL sur financement propre de l'Etat et de la coopération suisse, mais aussi recrutement des staffs techniques au niveau national.
- En 2010, renforcements des capacités de 119 districts. Lancement des sous projets de construction par le Gouvernement.
- En 2012, lancement du programme O.C.A.I avec l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le projet P.G.D.I.
- En 2014, lancement du programme P.A.D.T avec la coopération Suisse à travers le programme MATOY ; lancement du programme d'appui aux communes d'intervention du PGME dans la région de Boeny sur financement du GIZ.

[13]Rapport du FDL sous le slogan-Kaominina tsara tantana, Vahoaka mandray andraikitra, Antoky ny fampandrosoana ifotony.

### 2-Vision et Valeurs[14]

L'outil de mise en œuvre d'une décentralisation effective est d'avoir des collectivités efficaces au service des citoyens responsables, leviers du développement à la base du FDL, dont les maitres mots sont : Transparence-Redevabilité sociale-Intégrité-Equité et Excellence

### 2-1-Approches stratégiques

Les stratégies du FDL sont focalisées sur :

- la professionnalisation des acteurs locaux et le renforcement de la culture de rédévabilité sociale,
- la promotion des ressources endogènes dans le financement du développement local.
- la capitalisation des acquis des différents projets d'appui aux communes,
- la mise en place de partenariats et d'alliances stratégiques pour la promotion de la gouvernance locale, avec développement de viviers de compétences locaux,
- la collaboration avec les districts en tant que structure d'appui et d'accompagnement de proximité,
- l'engagement des citoyens dans le processus d'identification et de mise en œuvre des projets communaux,
- la valorisation et la pérennisation des compétences locales par les Agents technique au niveau des communes.

### 2- 2-Activités ou mécanismes de fonctionnement FDL

Les quatre composantes suivantes représentent particulièrement la vision intégrée du FDL :

- l'investissement communal marqué par une analyse des dossiers de demande de financement, et le transfert des subventions communales,
- -le renforcement de capacités communales composé du renforcement des capacités pour les communes non éligibles, du renforcement des capacités pour les communes éligibles, et surtout de la communication,
- l'appui institutionnel par les acteurs suivants : Tribunal Administratif et Financier, BIANCO, ARMP, et les districts.

[14] Rapport du bilan et perspectives du FDL 2010-2011

- -le management et le suivi-évaluation portant sur le management de programme, de suivi-évaluation, et de gestion des connaissances.

### 2-3-Les dispositifs en vigueurs

Pour soutenir les collectivités locales, le FDL dispose de trois dispositifs techniques : un dispositif de renforcement des capacités, un dispositif d'investissements communaux ; et un dispositif de suivi-évaluation.

Le dispositif de renforcement des capacités illustre en premier l'harmonisation des outils existants ou l'élaboration des nouveaux outils de formation, ensuite la formation accompagnement des communes et suivi formatif, et enfin l'évaluation des lacunes aux niveaux des communes (besoins et priorités).

Le dispositif d'investissements communaux fait marquer la constitution des dossiers et lancement des procédures, la réalisation de projets (construction-innovation-équipement), et l'identification de projets après conditions requises.

Le dispositif de suivi-évaluation regroupe le suivi-évaluation des programmes de renforcement des capacités, le suivi-évaluation de l'ensemble du programme et le suivi-évaluation des subventions communales.

## 3-Les objectifs et ses principales attributions dans la politique publique

La mise en place du projet de financement FDL a été identifiée comme une mesure importante pour pallier aux problèmes de manque de ressources financières et de faiblesse des capacités de gestion des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Le FDL a pour mission de contribuer au développement socio-économique équitable des 1549 communes mais aussi à l'amélioration de la condition de vie de la population.

Son objectif majeur c'est d'augmenter la capacité des communes à assurer leur mandat dans le cadre d'une perspective financière croissante.

Le renforcement de capacités des communes, le financement de leurs activités et de leurs investissements, mais aussi l'alignement- l'appropriation et l'harmonisation des outils et instruments de travail existants sont les trois attributions essentielles à attendre sur ce projet.

### 3-1. Lien entre FDL et PN2D

Le FDL a été créé en tant qu'outil financier et technique au service local, afin de mener à bien le programme national de la décentralisation et de déconcentration ; l'objectif du PN2D est en prioritaire l'instauration de la bonne gouvernance au sein de chaque commune de Madagascar, orienté sur 3 axes stratégiques :

- mise en œuvre du projet de financement FDL et harmonisation des autres formes de soutien financier en faveur des communes,
- promotion de la participation citoyenne et développements de partenariats,
- harmonisation des niveaux d'intervention des STD en fonction des besoins des collectivités.

Pour avoir des collectivités efficaces au service de citoyens responsables, il faut une orientation par des principes de : transparence, subsidiarité, autonomie, participation et responsabilisation, mais aussi de contrôle démocratique.

Malgré les rapprochements du gouvernement des citoyens par le biais de la décentralisation et celui des citoyens à l'exercice du pouvoir, les démarches de capacités institutionnelles, administratives, sociales, économiques et techniques deviennent accrues d'une part et de même quant à celle de l'amélioration des conditions de vie, du bien social et du développement économique d'autre part.

### 3-2.Les réalisations ou résultats

#### 3-2-1.En ce qui concerne à la subvention d'investissement :

Depuis sa date de création jusqu'en fin de l'année 2010, les données chiffrées confirment que 753 conventions de financement ont été signées, 684 communes sont financées sur les 804 communes éligibles, 580.000 journées de travail sont créées à travers des projets HIMO, mais le plus important pour cette recherche est le chiffre du fonds transférés : environ 5,2 milliards d'Ariary.

clicours.com

Tableau1 : indicateurs des résultats

| FDL | Désignation | 2010 | 2011 |
|---|---|---|---|
| Financement des activités ou Activités d'investissements | Convention de financement entre FDL et les communes de Madagascar | 753 conventions de financements sont signées | 500 conventions de financements sont signées |
| | Nombre des communes financées | Sur 804 communes éligibles, 684 sont financées réellement | 500 communes sont financées |
| | Fonds transférés | 5,2 Milliards d'Ar | -400 nouveaux sous-projets de 9 millions d'Ar<br>-22sous-projets de construction à 76 millions d'Ar |
| | Autres activités d'investissements | 580000 journée de travail créé à travers le projet HIMO | |
| Renforcement des capacités | En matière de formation | Sur 745 communes non éligibles, 727 sont formées en M.O | 500 communes formées en Maitrise d'Ouvrage (M.O) |
| | Taux de participation auprès des STC | Sur 804 communes éligibles, 714 sont attestés à la formatio | 250 communes obtiennent d'une certification en STC |
| | Réalisations | -68% travaux de réhabilitation<br>-28% nouvelle construction<br>-4%sous-projets d'équipements | 45% des sous-projets sont réalisés |
| | Autres | -mise en ligne du site web www.fdl.mg | -200 communes assistées en fiscalité locale<br>-100 communes assistées au budget participatif |

Source : Dans le rapport du bilan et perspectives du projet FDL.2010-2011

Ce tableau illustre les modalités d'intervention du FDL, les fonds octroyés par les partenaires de développement et celui de l'Etat pour subventionner les communautés locales défaillantes, et des résultats chiffrés durant les années 2010 et 2011.

### 3-3. Composante d'investissements communaux jusqu'en 2014.[15]

Le FDL a octroyé de fonds nécessaires aux communes besoins de financement, après constatation de la situation de condition légale et réglementaire d'éligibilité.

Jusqu'en 2014, le FDL a pu :

- financer 1259 sous projets pour un montant total de 9,7Milliards d'Ar repartis sur 1200 communes.
- créer près de 630000 emplois temporaires à travers le projet HIMO.
- Exécuter 67% des travaux en mode d'échelonnage et 12% en mode HIMO.

### 4-Répartition

**Figure 2.répartition des investissements communaux selon la priorité des bésoins**

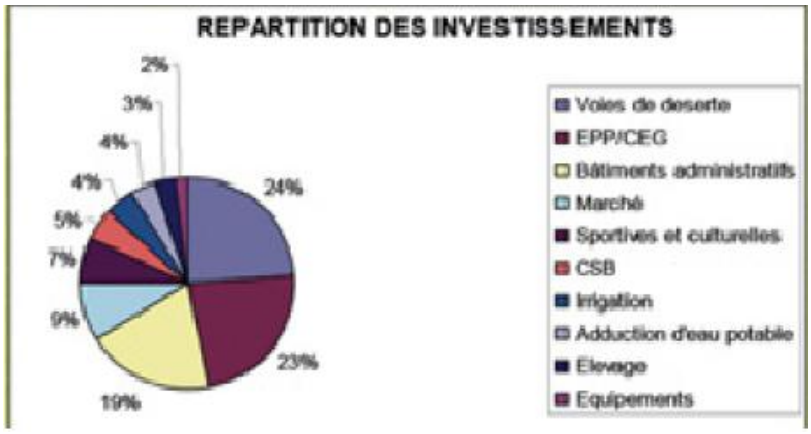


Source1 : Rapport du FDL sous le slogan-Kaominina tsara tantana, Vahoaka mandray andraikitra, Antoky ny fampandrosoana ifotony.

[15] Rapport du FDL sous le slogan-Kaominina tsara tantana, Vahoaka mandra andraikitra, Antoky ny fampandrosoana ifotony.

Clicours.COM

Les investissements communaux se répartissent essentiellement la hauteur de 68% pour des travaux de réhabilitation, 28% consacrés à des nouvelles constructions, et seulement 4% affectés à des sous projets d'acquisition d'équipement, dans les domaines suivants : Route et transport-Commerce-Education-Administratif-Culture et loisir-Santé-Agriculture-Eau et Autres infra sociales.

**Figure 3. Accroissement du nombre de sous projets communal à Madacascar**

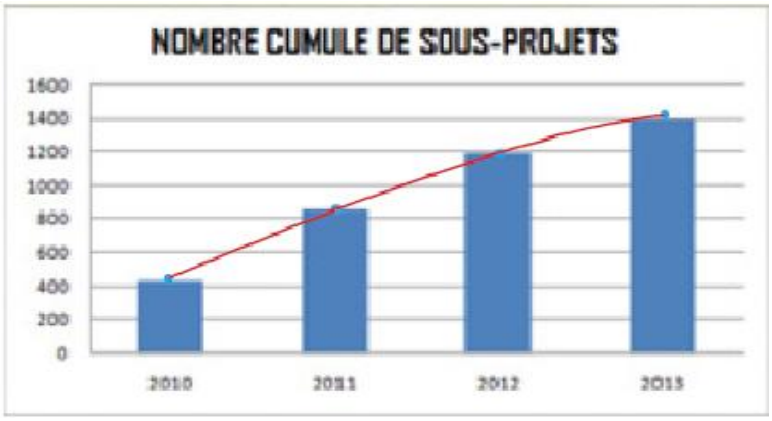


Source1 : Rapport du FDL sous le slogan-Kaominina tsara tantana, Vahoaka mandray andraikitra, Antoky ny fampandrosoana ifotony.

Depuis sa date de création, on voit que chaque année les nombres de sous projets exécutés dans plusieurs communes ne cessent de croitre, ce qui correspond bel et bien à un objectif pour le développement.

**Section 2-En ce qui concerne le renforcement des capacités**

Les maires, les agents techniques, les services déconcentrés, les Directeurs Généraux de l'Administration du Territoire (DGAT) au niveau des régions et les prestataires de service sont les différents cibles ou bénéficiaires.

Figure 4. Formation des agents locaux en matière de gestion communale

Source : Rapport du bilan et perspectives du FDL 2010-2011

**1-Résultats avant l'année 2011**

Le chef de service renforcement des capacités décide en prioritaire la mise en ligne du site web WWW.FDL.MG. De l'autre côté, sur les 745 communes non éligibles inscrit sur ce projet, 727 communes non éligibles sont formées, en comptabilité et gestion financière communale, au budget et compte administratif. Sur 804 communes éligibles, 714 sont formées sur la maitrise d'ouvrage communale, sur la gestion de projet et passation de marché. Notons que la Gestion financière et la comptabilité communale standardisée sont les outils de formation.

**2- Composante de renforcement jusqu'en 2014**

Les objectifs sont les suivantes :

- 90% des communes sont déjà appuyées par le FDL,
- harmonisation des supports et approches de formation ou outils de contrôle de légalité des actes Administratifs et budgétaire.
- opérationnalisation du dispositif d'accompagnement des communes auprès de 32 districts pilotés,
- 1611 STC certifiés, avec l'appui du TAF et les chefs districts.
- 1400 Communes renforcées sur la M.O.C, la Passation du Marché, la formulation du gestion du projet.
- 450 Communes formées sur la lutte contre la corruption.
- les 22 régions appuyées dans le cadre de financement de projets intercommunaux ; dont 124 Communes accompagnées dans le cadre du programme OCAI, soit par le budget participatif soit par la fiscalité locale.

**Tableau 1 . Pourcentage des communes à Madagascar qui bénéficie des financements du FDL**

| | REGION | A | E | H | M | T | Total | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | ALAOTRA MANGORO | 2 | 1 | 6 | 10 | 51 | 70 | 6% |
| 2 | AMORON'I MANIA | 2 | 1 | 6 | 13 | 30 | 52 | 4% |
| 3 | ANALAMANGA | 1 | 3 | 26 | 21 | 83 | 134 | 11% |
| 4 | ANALANJIROFO | 5 | 5 | 5 | 6 | 51 | 72 | 6% |
| 5 | ANDROY | 5 | | 3 | 5 | 21 | 34 | 3% |
| 6 | ANOSY | 1 | 2 | 5 | 7 | 27 | 42 | 3% |
| 7 | ATSIMO ANDREFANA | 1 | 2 | 8 | 2 | 45 | 58 | 5% |
| 8 | ATSIMO ATSINANANA | 3 | 3 | | 9 | 49 | 64 | 5% |
| 9 | ATSINANANA | | | 45 | 17 | 24 | 86 | 7% |
| 10 | BETSIBOKA | | 2 | | 2 | 11 | 15 | 1% |
| 11 | BOENY | 3 | | 3 | 7 | 28 | 41 | 3% |
| 12 | BONGOLAVA | | | | 5 | 12 | 17 | 1% |
| 13 | DIANA | | 1 | 9 | 3 | 22 | 35 | 3% |
| 14 | HAUTE MATSIATRA | | 2 | 7 | 24 | 43 | 76 | 6% |
| 15 | IHOROMBE | 3 | 3 | | 2 | 22 | 30 | 2% |
| 16 | ITASY | 1 | | 1 | 11 | 37 | 50 | 4% |
| 17 | MELAKY | 1 | | 2 | 2 | 21 | 26 | 2% |
| 18 | MENABE | | 3 | 4 | 3 | 35 | 45 | 4% |
| 19 | SAVA | | 1 | 3 | 18 | 40 | 62 | 5% |
| 20 | SOFIA | | 1 | 3 | 6 | 67 | 77 | 6% |
| 21 | VAKINANKARATRA | 2 | 1 | 9 | 11 | 80 | 103 | 8% |
| 22 | VATOVAVY FITOVINANY | | 3 | 6 | 16 | 45 | 70 | 6% |
| | Total | 30 | 34 | 151 | 200 | 844 | 1259 | 100% |
| | % | 2% | 3% | 12% | 16% | 67% | 100% | |

Légende
A : Acquisition
E : Entreprise
H : Himo

Source1 : Rapport du FDL sous le slogan-Kaominina tsara tantana, Vahoaka mandray andraikitra, Antoky ny fampandrosoana ifotony.

## CHAPITRE 2. -ETUDE DE RESULTAT SUR QUELQUES COMMUNES DE REFERENCE

En général, en matière de création d'emplois et de dynamisation de l'économie locale, le FDL contribue à une création d'emploi temporaire sous les différents sous projets HIMO ; de réhabilitation de piste ; de pavage de route ; de réhabilitation des infrastructures d'irrigation. L'amélioration des recettes communales par la mise en place des infrastructures économiques et culturelles, comme marché-salle de fête-tribune…

Particulièrement, pour la période de Mars 2010 à Juillet 2011, les communes de Tranomaro, de Belazao, et de Soavinandrina ont reçu chacun un financement du FDL, pour leur fonds de développements communaux ; outre ce fonds, elles ont bénéficié de formation technique, en gestion et en comptabilité publique.

### 1-L'importance ou la valeur du fonds transféré au niveau de ces communes

Ces fonds doivent être affectés à des mesures pour les objets suivants :

- la réalisation d'activités de protection sociale de la commune au regard de sa planification communale,
- le soutien aux communes non éligible par une expertise professionnelle afin d'établir des partages de services et assainir les services offerts,
- la mobilisation des communautés locales et leur soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans le domaine social-économique-environnemental

l'établissement du financement et la mise en œuvre d'entente sectorielle de développement local avec le projet du gouvernement.

**2-Cas N°1 :sous-projet de construction d'un centre de service sanitaire de base**

**Figure 5.CSB II de Belazao nouvellement construit**

Source : Rapport du bilan et perspectives du FDL 2010-2011

La commune rurale de BELAZAO, district de Faratsiho dans la région de Vankinakaratra vient de terminer les projets qu'elle avait envisagés depuis plusieurs années, face à sa réception du projet FDL. Ses sous-projets sont d'une part, la construction d'un nouveau centre de service sanitaire de base (CSB-II) et d'autre part, une élaboration de circuit des canaux d'irrigation.

Cette commune a accédé à l'utilisation de ce service de santé de proximité pour 176 fokontany, dans un rayon de 5 Km, avec 6000 M2 de salle de soins et de logement construits en collaboration avec les services de santé de district de Faratsiho.

L'Etat malgache confirme une loi institutionnelle et renforcer par le principe de la décentralisation qui dit que : « tout transfert de compétence doit s'accompagner du transfert de ressources ». La compétence de la commune envers la population du territoire, c'est d'assurer leur bonne condition santé, de faciliter leur condition de vivre par la satisfaction des besoins des populations, ou par l'aménagement des infrastructures et matériaux nécessaire à leur vie quotidienne ; alors que son insuffisance en ressources financières ne permet pas de les réaliser ; il faut une intervention de l'extérieur pour l'aider. C'est ainsi que le projet FDL, représentant de l'Etat intervient par des moyens technique, matériel, et financier.

### 2-1-Aides aux capacités techniques et d'appui financière

Avant la phase de transfert de fonds d'exécution, cette commune est passée d'abord par des renforcements techniques, c'est-à-dire qu'elle a obtenu un accompagnement par la formation technique, pour augmenter sa capacité dans une perspective financière croissante. C'est une adoption de l'approche d'une Maitrise d'Ouvrage Communale (MOC) : une formation sur la capacité de Gestion, pratique de comptabilité administrative, et passation de marché. Donc, le FDL fait partager à cette commune Belazao des moyens techniques, matériels, et des ressources financières ; les conditions nécessaires d'une existence de développement local. Avec ce mécanisme, les gouvernements locaux décident librement dans la gestion de leur propre budget.

### 2-2- L'impact du fonds financier au développement de la commune

Le projet d'aménagement ou le projet de plan communal devient réel ; les activités d'investissements aux attentes des citoyens sont effectuées. En faisant référence à ces nouvelles infrastructures, le nombre des maladies qui menacent la population de ce locale diminue, l'apes de temps qui sépare l'état de lieu de la population avec ses biens publics diminue, il y a un rapprochement entre les acteurs de la décentralisation.

D'un coté, la mise en place des canaux d'irrigation, conditionne la croissance de rentabilité des productions ; entraine un élargissement des champs de culture, mais surtout facilite la méthode de culture appliquée par les agriculteurs.

En tenant compte du développement local comme un changement rapide du plan communal, un changement dynamique des conditions de vie de la population et la capacité de la commune de réaliser ses activités innovantes, on peut dire que le recouvrement de ressources locales après un accompagnement technique est un meilleur moyen de renforcer la capacité des communes.

**3-Cas N°2 : sous-projet d'élaboration d'un bureau communale rurale TRANOMARO, district Amboasary Atsimo, dans la région Anosy.**

**Figure 6. Bureau communal de Tranomaro financé par le projet FDL**

Source : Rapport du bilan et perspectives du FDL 2010-2011

Dans le processus de la décentralisation à Madagascar, les communes ont des compétences venant de l'Etat central pour répondre aux besoins des citoyens. Ceux sont l'accomplissement des services offerts par les gouvernements locaux, destiné à la population du territoire. Pour satisfaire les populations, le gouvernement local de la commune rurale Tranomaro a décidé d'améliorer les services communaux par la construction d'un bureau communal de 18000 M2, en collaboration avec le projet FDL.

Suite à son incapacité en ressources financières, elle s'est adressé au projet de financement FDL, de l'accompagner techniquement et financièrement dans la réalisation de son projet.

**3-1- Importance d'un bureau communal**

En posant les communes comme CTD de base dans la hiérarchie de la décentralisation, elles remplacent les taches de l'Etat sur la fourniture des services publics nécessaires à la vie des populations. C'est à la commune (service public de près ou local) que les citoyens légalisent les actes juridiques et les faits sociaux afin par ailleurs de les rendre légitimes. L'enregistrement des mouvements de population, l'enregistrement des faits sociaux, la collecte de tous les aspects fiscaux locaux sont des taches majeures attendues dans le service communal.

Donc au niveau des collectivités locales, les services communaux sont les plus importants parmi les services administratifs locaux, la plus proche de la population. Certains auteurs

disent même que les Maires sont plus importants que les Députés, car ils ont le pouvoir de négocier auprès des organismes internationaux.

Une construction d'un bureau communal est nécessaire à la communauté de base car, elle améliore la qualité du service offert au citoyen d'une part et valorise les ressources financières internes de la commune en question d'autre part.

**3-2-Cadre de mise en œuvre de l'infrastructure**

En pratique, le projet de financement FDL intervient sur des problèmes socio-économiques des communes à travers le financement des activités d'investissements considérés comme prioritaires aux attentes de la population.

Suivant la règle conditionnelle qui régit ce prestataire, les communes bénéficiaires doivent participer aux couts des travaux en cours ; elle est fixée à 20% du montant total. Les 80% des couts sont à la charge du FDL, y compris les dépenses d'entretien après la réception de l'activité. Le renforcement technique est fait par le prestataire avant la date de transfert de fonds, c'est-à-dire que phase d'exécution des travaux va confier aux communautés demandeurs la mission de Maitrises d'Ouvrages. Donc la population du territoire est classée bénéficiaire majoritaire de l'activité.

**3- 3 Les avantages de la population**

Le service communal est un lieu de fréquentation pour la population dans les affaires quotidiennes (préparations des dossiers Administratifs ou privés). En tant que responsables sur le gouvernement local, par les compétences transférées ils ont le devoir d'améliorer la qualité des services sociaux de base offerts. En effet cette amélioration de la qualité de service rend facile l'état des besoins de population.

La pérennisation du FDL par le renflouement des ressources ainsi que la maintenance des communautés locales le rôle de Maitrises d'Ouvrages vont renforcer la capacité de l'Etat dans le respect de la décentralisation effective.

La facilité d'une condition de vie des populations, l'accroissement de ressources internes contribué par la population du territoire, et la capacité de la commune de croitre suite à son établissement de plan communale de développement (PCD) conduirait à une meilleure harmonisation du plan du territoire : d'où le développement local.

## 4-Cas N°3 : sous-projet de réhabilitation d'un Ecole Primaire Publique dans la commune rurale soavinadrina, district de l'Itasy, Région Haute matsiatra

Figure 7.EPP de Soaninandrina financé par le projet FDL

Source : Rapport du bilan et perspectives du FDL 2010-2011

### 4-1- Réalités du secteur

De même que pour le cas précédent, la majorité de la population Malgache vit dans le milieu rural. A ce niveau, l'insuffisance d'une école publique de formation accélère le taux d'an alphabétisation chez les populations en général. De plus, comme Madagascar est un pays fréquenté par des cyclones, et que les différents régimes républicains qui se sont succédé n'ont pas eu de moyens suffisants pour des constructions de long terme, la situation des infrastructures de formation publique se dégrade de jour en jour.

Disons que cet état d'analphabétisme a des conséquences graves dans les relations sociales et pendant la phase cursus ale de vie. La meilleure solution est alors d'inscrire chaque nouvelle génération au centre de formation publique. Pour celles-ci, l'Etat par la politique générale instaurée, en collaboration avec les gouvernements locaux posent en priorité de leurs dépenses d'investissement, la construction de nombreuses écoles de différents niveaux dans toutes les régions de Madagascar.

### 4-2- La formation scolaire et le devenir du pays

Les acteurs locaux appellent l'Etat à ce paradigme ; le projet de financement FDL est un acteur volontaire mis en jeu ; le domaine de l'éducation touche d'une manière objective la majorité de la population parce que la commune est composée de plusieurs fokontany, ce dernier cloisonne un grand nombre de foyer, et chaque foyer adopte ses enfants afin d'améliorer leur avenir par l'éducation. Chez les ruraux, les paysans ne reçoivent que de faible revenu pour subvenir à leur charge quotidienne. Alors ils n'ont pas de choix que d'inscrire leurs enfants dans désherbes de formation gratuites, qui en effet est un des principaux services octroyés par l'Etat par le biais de la construction d'une école pour la population. Tous ces arguments confirment que la population, les dirigeants locaux, le gouvernement central maintiennent la nécessité de l'éducation de base ; chacun de ses acteurs a sa propre responsabilité envers l'état de la génération à venir.

La construction d'une EPP est une activité d'investissement local, car elle assure l'évolution future du pays ; donc c'est un besoin à la demande de population. Vu l'importance de ce secteur, le projet de financement FDL participe à l'élaboration de ce projet dans une intervention financière par l'octroi de fonds, mais aussi dans une intervention matérielle et technique par l'octroi des équipements correspondant, et sur la formation pédagogique des enseignants.

On attend sur ce secteur l'efficacité du résultat en vu d'atteindre d'un objectif efficient.

### 4-3- Réduction du taux d'analphabétisme

En conséquence l'augmentation du nombre des enfants qui vont à l'école, minimise le taux d'analphabétisme. Donc un taux de scolarisation élevé signifie la croissance de la condition de vie des populations, donne avantage à un équilibrage entre les différents secteurs d'activités, devant la part importante des populations dans le secteur primaire.

En un mot l'harmonisation sociale par une élévation du taux de scolarisation est un signe particulier du développement local.

Clicours.COM

**5-Cas N°4 : réhabilitation d'une Route Communale**

**Figure 8. Réhabilitation d'une route communale de Betsimisotra**

Source : Rapport du bilan et perspective du FDL. 2011

La commune rurale de BETSIMISOTRA, district de Fandriana, région Amoron'i Mania valorise son circuit routier communal, par la participation massive des citoyens du territoire et par l'intervention financière du projet de l'Etat Fonds de Développement Local. La promotion participative de ces grands acteurs garantit le respect des principes de redevabilité sociale.

Cette activité est une route distante de 5,8 Km, dont la durée d'exécution est de 38 jours, pour un montant transféré de 9.000.000 d'Ar.

**5-1- Importance du circuit**

Ce projet touche les RIP 121 et RIP 122, qui traversent 5communes dans le district. Le choix de ce RIP a été justifié par leur importance en production des arachides, destinés à être vendu dans les grandes villes. Mais le mauvais état de ce circuit constitue l'un des problèmes majeurs, affectant considérablement le revenu des producteurs. Aussi, il a été priorisé sur la base de poids Administratif. De plus, cette partie de la région présente une potentialité non négligeable en matière de riziculture et d'élevage. Ainsi, l'amélioration de cette activité favorisera la facilité de collecte et leur acheminement vers les marchés proches.

En matière de compétence, la mise en œuvre de ce projet facilite l'accompagnement par la formation technique et l'encadrement de capacité. La commune rurale cible en sa qualité du Maitrise d'Ouvrage du projet assure la gestion des travaux, et le suivi de l'entretien ; avec la mobilisation des citoyens, réduit le cout de réalisation de l'activité.

Le programme de développement local accompagné du FDL devient efficace grâce à l'appui de la commune d'une priorisation de la route à réhabiliter, appui à la mobilisation des ressources pour l'exécution des travaux de réhabilitation auprès des acteurs (population locale, la commune, et les prestataires), mais surtout appui à la mise en mise en place du système d'entretien par un péage concerté (dinan'ny lalana).

### 5-2- Récapitulation sur ces cas illustrés

En bref, les relations simultanées entre le renforcement des capacités de collectivités locales par des soutiens technique et financièrs de l'Etat, avec l'orientation des communautés dans un développement de base sont constitués principalement par un rythme croissant du taux de scolarisation, par la montée objective des ressources locales, par la facilitation continue à accéder aux services sanitaires proches, par la fourniture des services et prestations publiques en qualité et en quantité, et par la possession de tous moyens qui caractérisent la variation d'une rentabilité de production : qui sont les conditions du développement local.

**Figure 9.Participation des citoyens au développement communautaires**

Source1 : Rapport du FDL sous le slogan-Kaominina tsara tantana, Vahoaka mandray andraikitra, Antoky ny fampandrosoana ifotony.

Dans le cadre de vie de la population, le FDL contribue à une amélioration de l'accès à l'éducation de base par la construction ou réhabilitation de salle de classe ; une amélioration

de l'accès aux services de soins et de santé de base par la construction des salles de soins, de logement des médecins des aides sanitaires ; une amélioration des flux de biens et personnes, du niveau de sécurité alimentaire, de l'accès à l'eau potable, surtout de l'efficacité des services offerts.

**Tableau 2.Extrait des donnés sur le transfert de fonds dans différents communes de Madagascar**

| REGION | DISTRICT | COMMUNE | INTITULE SOUS-PROJET | DUREE D'EXE | MODE | TYPE | TYPE DE TRAVAUX | TYPE | MONTANT FDL (Ar) | MONTANT COMMUNE (Ar) | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ANALAMANGA | MANJAKANDRIANA | SADABE | FANORENANA TRANO VAOVAO EFITRA ROA LYCEE SADABE | 60 | T | CONSTRUCTION | LYCEE | ECOLE | 8 311 700 | 1 086 400 | 9 398 100 |
| ANALAMANGA | MANJAKANDRIANA | SAMBAINA | FANATSARANA SY FANITARANA TRANO FONENAN'NY MPITSABO | 60 | TR | REHABILITATION | LOGEMENT MEDECIN | SANTE | 8 830 000 | - | 8 830 000 |
| ANALAMANGA | MANJAKANDRIANA | SOAVINANDRIANA | FANARENANA LALANA 100M SY TOKONTANY ATAO TSENA | 30 | HR | REHABILITATION | PISTE | PISTE ET PONT | 8 930 000 | - | 8 930 000 |
| ANALANJIROFO | FENERIVE EST | AMBODIMANGA II | FANAMBOARANA TETEZANA | 40 | T | REHABILITATION | PONT | PISTE ET PONT | 9 000 000 | - | 9 000 000 |
| IHOROMBE | IHOSY | ANTSOHA | FANATSARANA SY FANAOVANA SEKOLY | 66 | T | REHABILITATION | EPP | ECOLE | 8 329 700 | - | 8 329 700 |
| IHOROMBE | IHOSY | IHOSY | FANARENANA TATATRA FANARIAN-DRANO | 11 | HT | REHABILITATION | CANAL D'IRRIGATION | AGRICULTURE | 2 357 000 | - | 2 357 000 |
| IHOROMBE | IHOSY | IHOSY | FANARENANA TRANO FAMAKIAM-BOKY | 20 | T | REHABILITATION | BUREAU COMMUNE | BUREAU ADMINISTRATIF | 6 606 100 | - | 6 606 100 |
| IHOROMBE | IHOSY | IRINA | FANARENANA BIRAON'NY KAOMININA | 30 | T | REHABILITATION | BUREAU COMMUNE | BUREAU ADMINISTRATIF | 8 383 300 | - | 8 383 300 |
| IHOROMBE | IHOSY | MAHASOA | FANAMBOARANA TRANO HEVA TSENA | | | | MARCHE | MARCHE | 8 935 030 | 7 354 220 | 16 343 250 |
| IHOROMBE | IHOSY | MENAMATY ILOTO | FANORENANA TRIBUNE | 45 | T | CONSTRUCTION | TRIBUNE | ESPACE LOISIR ET SPORT | 8 880 000 | - | 8 880 000 |

Source : Base de données fdl, porte 120, immeuble Px Public.Anosy

Le tableau ci-dessus présente les différentes sortes des besoins sociaux à Madagascar, attendu par la population au gouvernement local élu et représentatif. Les valeurs ou couts de construction, le temps de l'exercice, les communes bénéficières sont prise en compte dans le tableau pour montrer les réalités concrètes, de la faisabilité du projet mise en application et que les résultats s'oriente vers le développement local.

**Section 4.Les conditions d'admission et quelques analyses**

**1-Les principales étapes pour travailler avec le FDL**

**1-1. L'examen d'éligibilité consiste à avoir les éléments suivants :**

-posséder un budget primitif de l'année en cours,

-avoir un compte administratif de l'année passée, visé par le chef district, pour les communes rurales de 2ème catégorie,

-avoir un STC certifié par l'INFA

1-2-l'appui des communes non éligibles s'agit de dispenser une formation en vue de les aider à être éligibles aux financements du FDL. Dans cette formation, la thématique est la comptabilité, la gestion financière, le budget communal et le compte administratif.

1-3-formulation de sous-projet pour assurer les différents modes de gestion communale, le technicien responsable du renforcement des capacités du FDL adopte :
-la formation en Maitrise d'Ouvrage Communale, Passation de Marché,

-une formulation des sous projets par les communes

-une consultation et avis des services techniques,

Signature des conventions en son financement,

Si les communes sont aptes aux conditions d'éligibilité ; le projet prestataire examine l'élaboration primitive de l'activité avec les dossiers de demande de financement, et la signature de convention de financement peut être faible

1-5. Le mode de transfert sera étudié et décidé par les agents techniques réunis.

Ce conseil doit tenir compte :

-d'une décision de transfert de fonds,

-l'envoi des dossiers de transfert au niveau du trésor.

-le transfert de fonds par le trésor publicau niveau des communes. Ce conseil doit tenir compte :

- la constitution du comité d'appel d'offres.

1-6-mise en œuvre des sous projets :
C'est la phase d'exécution des travaux en considérant :

- le passation de marché.

-l'exécution des travaux,

-le suivi et l'accompagnement par le projet FDL,

-et la réception après la finition des travaux.

1-7-clôture des sous projets,
Elle est constituée par les trois éléments suivants :

- un élaboration du rapport final,

-la validation du rapport final par FDL,

-la clôture des sous projets,

1-8- l'Audit technique et financier est le mode de contrôle des sous projets réalisés.

Figure 10. Autres infrastructures communales construits propre à la population

Source1 : Rapport du FDL sous le slogan-Kaominina tsara tantana, Vahoaka mandray andraikitra, Antoky ny fampandrosoana ifotony.

Outre des infrastructures communales que nous venons d'illustrer, la construction de nouveau marché, l'installation des  bornes fontaines d'eau et l'élaboration de pont de ravitaillement font parties des besoins qui rendent facile la vie des citoyens communautaires et presente chacun par le FDL.

### 2-Schéma dynamique qui rattache les communes avec le projet FDL

Pour répondre aux attentes des citoyens, sur leur condition de vie, un mécanisme systémique relie le prestataire technique et financier avec le gouvernement local. Le FDL est sous le dos de la commune cible ; en tant que source de financement, c'est un acteur mobilisateur au démarrage de la commune. Sa mission principale sur la commune avec ses différents apports transférés ou octroyés est la rendre favorable sur la gestion et sous-projets envisagés. Viser des résultats efficaces et efficients, sur le devenir du financement destiné aux communes,

Figure 11. Le financement de l'Etat et l'initiative des citoyens sont actifs dans le développement

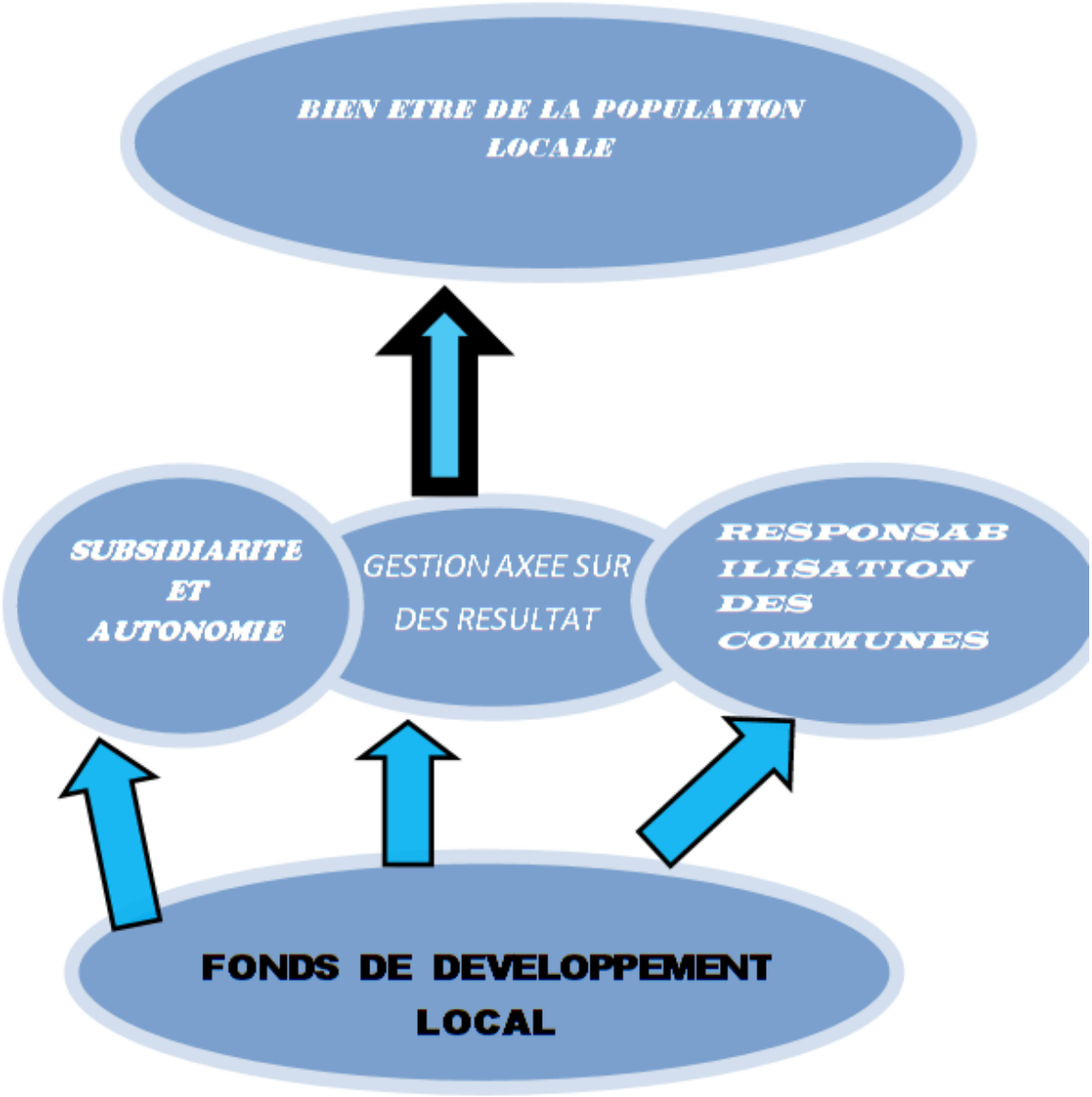


Ce schéma cloisonne l'étude du FDL plus accès sur l'encadrement des communes. La mise en considération de différents acteurs de développement sur leur prise de décision et de meilleure capacité technique et financière dans la gestion. Par le respect de priorité la commune d'exercer ses attributions dans sa propre autonomie et par une liberté de décision.

A cet effet, l'harmonisation de ce mécanisme que va contribuer vers le bien être de la population.

### 3-Analyses sur le volet de financement

Un volet à l'insertion de financement local renvoie à la promotion de dynamiques locales économiques et sociales du renforcement du FDL, mais aussi l'appui à la décentralisation. La stratégie mise en œuvre dans l'application de ce projet FDL se fonde sur une complémentarité entre les acteurs de développement, et sur un transfert de compétence aux structures étatiques dans la perspective d'une pérennisation.

Les expertises techniques du FDL dans le déroulement de ce projet concernent spécialement l'octroi d'un fonds de crédit, d'un fonds d'appui et de renforcement des capacités en faveur de financement dans les zones de concentration, et aussi d'un fonds destiné au pilotage de projet.

Comme le projet FDL s'inscrit principalement dans le processus de décentralisation, sa stratégie d'intervention ne considère que les structures locales de concertation, la programmation et de gestion, en matière de concertation de décision, d'exécution et de gestion…

Le projet FDL, par son accord de prêt, mis à la disposition des communes rurales, permet le financement d'infrastructures de base, comme par exemple : école, centre de santé, bureau communal, canal d'irrigation. Ces activités envisagées visent à permettre aux populations de mettre en place les infrastructures sociaux-économiques nécessaire à la meilleure condition de vie. Le projet FDL permet le financement d'investissement public prioritairement identifié et conçus par les communes à travers le Plan Local de Développement ou un document de planification. Alors il alloue un certain montant destiné en priorités aux communautés rurales. A cet effet, l'enveloppe allouée par le FDL se répartisse comme suit : 80% pour la réalisation des sous projets sociaux-économiques de base et 20% pour la prise en charge partielle des travaux.

Le FDL est mise en œuvre directement à la communauté locale, pour en assurer la planification, l'organisation de gestion et de l'entretien des infrastructures mises en place. Il appui les collectivités locales dans la maitrise d'ouvrage à travers la planification d'investissements, le suivi des études de faisabilité, le choix de prestataire, et même jusqu'au passation de contrat.

Aux infrastructures, le FDL rassure les communes rurales à la Maitrise d'Ouvrage des investissements dans les domaines de compétences transférés. Avec ses partenaires techniques et financiers, elles assurent la faisabilité et l'opportunité de l'opérateur, déterminent sa localisation, définissent le programme, transmettent les demandes de

financement, le participent à travers la mobilisation, recrutent les prestataires dans le respect des procédures publiques de passation de marché, contrôlent les travaux, paiement des entreprises, réceptionnent les travaux, et se chargent de l'entretien.

Bureau Gendarmerie de la CR Antoetra

### *4- Résumé de la partie*

Vu les différentes troubles socio-économiques, dans certains fragment du territoire dans les Pays Moins Avancés comme Madagascar, l'Etat dans sa politique générale préconise le développement du pays à la base d'un développement local. Il a instauré le projet FDL, qui veille sur la demande de financement des communes, donc c'est comme un second acteur mobilisateur des 1549 communes à Madagascar.

La mise en œuvre du FDL est identifiée comme une mesure importante pour pallier :

-à la faiblesse des capacités de gestion par l'adoption du M.O.C au sein de la communauté locale,

-à la manque de ressources financières afin d'améliorer les services sociaux de base par la construction et la réhabilitation des infrastructures dans toute les régions de Madagascar,

-au problème socio-économique des couches vulnérables à travers les activités de protection sociale,

-à l'amélioration des ressources financières locales par des activités qui met l'appui sur la fiscalité locale,

-à la manque de dialogue entre l'Etat et les collectivités locales afin de garantir la fonctionnalité de services sociaux de base avec un mécanisme de participation citoyenne.

Bref, pour atteindre les objectifs du développement, le FDL a plusieurs défis :

-amélioration de la qualité des services sociaux de base offerte, notamment par des services publics communaux,

-la mise en place d'un dispositif d'accompagnement.

-l'amélioration des ressources communales à travers les actions visant à développer la fiscalité,

-la promotion de la participation paysanne avec de principe en redevabilité sociale.

-le renforcement de la M.0.C dans le respect d'une décentralisation effective,

-la pérennisation de l'EPA- FDL par le renflouement de ressources.

Figure 12.Participation paysanne à la planification communale

Source1 : Rapport du FDL sous le slogan-Kaominina tsaratantana, Vahoaka mandray andraikitra, Antoky ny fampandrosoana ifotony.

Clicours.COM

## CONCLUSION

Les problèmes actuels au niveau des CTD sont principalement dus à une politique de financement inefficace : elle s'appuie sur les ressources fiscales difficilement recouvrables, du fait de leur marginalité économique, sur la mauvaise répartition des ressources venant du transfert de l'Etat, ainsi que sur une faible rentabilité des ressources propres locales.

Or selon le principe de la décentralisation, les transferts de compétences du pouvoir central vers les collectivités locales se sont accompagnés du transfert des ressources. D'ailleurs, les fonds propres de la commune sont à peine insuffisants pour couvrir les dépenses. Alors la finance locale devient défaillante. Une politique de financement inadéquat dans le processus de décentralisation limitait des dualités entre les communes et l'exécutif. Au niveau des collectivités locales, les prospectives suivantes telles que, la capacité à long terme des investissements, l'intégralité des dépenses prévisionnelles d'investissements, leur niveau d'autofinancement et l'état de leur plan de financement, détermine chacun le niveau du besoin de financement.

La mise en place d'un appui dans une politique de bonne gouvernance va faire disparaitre la difficulté de l'Etat à répondre aux besoins de la population : lancement d'un projet de reforme subsidiaire bien adapté, une mesure d'accompagnement garantissant les réformes appliquées ; renforcements des libertés locales ; dotation de technique et moyen de financements locaux efficaces et efficients dans la perspective d'une décentralisation ; une politique économique et financière qui vise à assainir la finance locale. L'intervention de l'Etat par son octroi du FDL est un scénario de financement le plus adéquat. Il s'agit : d'un mécanisme de financement et de péréquation pour augmenter les flux financiers vers les communes ; d'un renforcement des capacités de gestion et de prise en charge de sous projets d'investissements ou des infrastructures sociaux-économiques ; des moyens et ressources transférées qui correspondent bien aux dépenses facultatives et obligatoires des communes. La capacité des communes sur la régularisation de leurs dépenses de fonctionnement et sur l'établissement des sous-projets d'aménagements ou des infrastructures sociaux rende une politique publique pertinente, destinée au besoin des populations ou sur l'amélioration de leur condition de bien être.

Sous l'optique de développement local, à la base d'une décentralisation territoriale, ce scénario de financement par l'Etat est plus efficace, parce que ça permet d'aller plus loin par rapport au développement national fondé par un système politique en direction du central vers

le local. Les politiques publiques appliqués aux niveaux locaux, mise en œuvre par l'Etat central procurent un meilleur ajustement des réponses aux besoins, une meilleure répartition des ressources sur le territoire, mais aussi un meilleur encadrement spécifique des techniques et gestions des activités locales.

Le développement local requiert une mise en œuvre d'une stratégie concertée pour le développement intégré du territoire, des choix stratégiques dans le domaine administrative et dont l'assurance du financement est le développement.

Avant de finir concrètement cette analyse, avançons d'autres idées de réflexion en posant la question suivante : dans quelles conditions le pouvoir central et le pouvoir local rencontrent-ils des limites (dualité des pouvoirs) ?

# BIBLIOGRAPHIE


I-Lois et règlements

-Constitution de l'IVème république malgache, en juillet 2010

-Loi organique n°2014-018, régissant les compétences, les modalités d'organisations et du fonctionnement des CTD

-loi organique n°2014-020 relative aux ressources des CTD, au fonctionnement et aux attributions des organes locaux.

II-Ouvrages

- A. LAIGNEL « Décentralisation et finance des collectivités », éd puf en juillet 2013 P.167

-A. TOWAIN, professeur de l'université de S.A bruxelles. Cours de CTD- 76 pges

-choplin « décentralisation et financement des collectivités en Afrique », éd ESF. Sept 2003

-JC DEBERRE « décentralisation et développement local »-paris Gallimard. Ed le seuil 2007

-P.GERAD « Décentralisation et renforcement des capacités » mars-avril 99 pp163-229, éd iddt

-Xavier de greffe, économiste français : « qu'est ce qu'une décentralisation » en 1991

III-Articles

-Avis et rapport du conseil économique Sud Africain par M. phillipe valletoux dans son doc-de travail, Num 2004/11

-Finance locale en France, grandes tendances 2011.

-G. terny « financement du développement public local » economica 2011

-memento « Economie politique de la décentralisation », avril 2008, P.107

-PAPIL : un financement de fonds africain du développement, Sénégal –SICAP. Fév. 2008

IV-mémoires

-décentralisation et finance local. Mémoire de maitrise en Economie par Nolvia en 2012

-développement local et renforcement de capacités des acteurs locaux. Mémoire de maitrise en sciences économiques par N.paul Erica

V-Documents administratifs

Bilan et perspective du FDL 2010-2011

Bilan des résultats du FDL en 2014

# TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS....2
SOMMAIRE....3
LISTE DES ABREVIATIONS....4
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES....5
GLOSSAIRE....6
INTRODUCTION....7
PREMIERE PARTIE : APPROCHE THEORIQUE ET CADRE JURIDIQUE DU FINANCEMENT ET DU DEVELOPPEMENT....10
CHAPITRE PREMIER : APPROCHE THEORIQUE DU FINANCEMENT LOCAL LIE AU DEVELOPPEMENT....10
Section 1 : Généralité sur la décentralisation....10
1-Définition....10
**1-1-Définition purement politique**....10
**1-2-Définition globale**....10
2-Principes fondamentaux....11
3-Réalités et problèmes.....11
**3-1-Problèmes**....11
**3-2-Les réalités dans le processus de décentralisation**....12
**3-2-1-Le facteur le plus déterminant de la crise de la gestion locale**....12
**3-2-2-Les insuffisances, lourdeurs administratifs et lacunes**....12
4- Solutions....13
Section 2 : Cadre théorique sur le financement des collectivités....13
1. Origine et but à atteindre dans le Financement....13
2-Les différents concepts et des mesures juridiques garantissant le financement des collectivités locales....14
**2-1Cadre juridique malgache**....14
**2-2Théorie sur le droit des collectivités**....14
**2-2-1-Autonomie financière**....14
**2-2-2-Object du transfert de ressources**....15
**2-3-Cadre théorique du financement et du transfert financier.**....15
**2-4-L'objet du financement local**....16
**2-4-1-les ressources et compétences**....16
**a- Les ressources solides**....16

1- Les principales ressources des collectivités locales ..... 17
**3-1-Les impôts locaux directs et fiscalité locale indirecte** ..... 17
**3-2-Les transferts financiers de l'Etat** ..... 17
**3-2-1-Péréquation ou alignement de transfert** ..... 18
**3-2-2 Les rôles joué par l'Etat dans la contribution des finances locales** ..... 18
**a- L'Etat est une source des recettes ou un financeur des communautés** ..... 18
**b- L'Etat comme collecteur d'impôts et garants des collectivités** ..... 19
**3-3- Dotations de l'Etat** ..... 19
**3-3-1- l'Etat aide les communes au fonctionnement courant des collectivités** ..... 19
**3-3-2- L'Etat aide les communes à l'investissement** ..... 20
**3-3-3-l'Etat jouent aussi le rôle de compensateur des exonérations et des dégrèvements consentis par la loi** ..... 20
**3-4 Les éléments du transfert financier** ..... 20
4- Idées de financement selon Xavier Greffe ..... 21
**4-1 Définitions et origine** ..... 21
**4-2-Compétences et ressources** ..... 21
**4-3-Avantages reçus dans la décentralisation financière** ..... 21
**4-4-Ce qu'on entend par commune ou collectivité de base** ..... 22
5-Situation financière des collectivités locales en Afrique ..... 22
Section 3- Les sources de financement traditionnelles des communes ..... 23
**1-Origine du financement** ..... 23
**2-Les différentes sortes des ressources** ..... 23
**3-Contenu des concours financiers de l'Etat** ..... 24
Section 4- les ressources de financement prescrites dans la constitution malgache ..... 24
1-Les recettes fiscales ..... 24
2-les revenus du domaine public, du domaine privé immobilier et mobilier ..... 25
3-les recettes de l'exploitation et des services ..... 25
4-les produits des ristournes, prélèvements et les contributions ..... 25
5-les produits divers et accidentels ..... 25
6-les fonds de concours : subventions, dons et legs ..... 25
7-les emprunts et avances ..... 25
8-les intérêts et dividendes ..... 25
Section 1- Quelques définitions du mot développement dans une science économique pure ..... 26
1-définitions proprement dite ..... 26

**1-1-Pour les néoclassiques libéraux,** ..... 26
**1-2 Développement selon Truman et Rostow** ..... 27
**1-3-Pour les économistes** ..... 28
2-Définition du développement local et sa principale caractéristique ..... 28
**2-1-Définition** ..... 28
**2-2- Caractéristiques** ..... 29
Section 2-Fondements idéologiques et politiques du développement local ..... 29
1-Idées fondamentales de base ..... 29
2-Fondements politique du développement local. ..... 30
**2-1.Chez des anglo-saxons** ..... 30
**2-2 Le développement local porteur de normes et objets s'inscrit dans le bloc du développement local participatif.** ..... 30
**2-3-Les différentes approches du concept de développement local** ..... 30
**2-3-1 La démarche de développement local** ..... 30
**2-3-2-Condition matérielle et financière** ..... 31
**2-3-3-Nécessités de réalisation du projet** ..... 31
**2-4 importances et objectifs de développement** ..... 32
**2-4-1 Importances du développement local** ..... 32
**2-4-2.Les objectifs à atteindre dans le développement local** ..... 32
DEUXIEME PARTIE : UNE APPROCHE EMPIRIQUE DU FINANCEMENT LOCAL ET SES IMPACTS ..... 34
CHAPITRE 1 LE FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL OU FDL ..... 35
Section 1-Notion générale sur le Fonds de Développement Local ..... 35
**1-1Cadre juridique et institutionnel du FDL** ..... 36
**1-2.Les opérations mise en œuvre au sein FDL** ..... 36
2-Vision et Valeurs. ..... 37
**2-1-Approches stratégiques** ..... 37
**2- 2-Activités ou mécanismes de fonctionnement FDL** ..... 37
**2-3-Les dispositifs en vigueurs** ..... 38
3-Les objectifs et ses principales attributions dans la politique publique ..... 38
**3-1. Lien entre FDL et PN2D** ..... 39
**3-2.Les réalisations ou résultats** ..... 39
**3-2-1.En ce qui concerne à la subvention d'investissement :** ..... 39
Section 2-En ce qui concerne le renforcement des capacités ..... 42
CHAPITRE 2. -ETUDE DE RESULTAT SUR QUELQUES COMMUNES DE REFERENCE ..... 45

1-L'importance ou la valeur du fonds transféré au niveau de ces communes .....45
2-Cas N°1 :sous-projet de construction d'un centre de service sanitaire de base .....46
**2-1-Aides aux capacités techniques et d'appui financière** .....47
**2-2- L'impact du fonds financier au développement de la commune**.....47
3-Cas N°2 : sous-projet d'élaboration d'un bureau communale rurale TRANOMARO, district Amboasary Atsimo, dans la région Anosy. .....48
**3-1- Importance d'un bureau communal**.....48
**3-2-Cadre de mise en œuvre de l'infrastructure**.....49
**3- 3 Les avantages de la population**.....49
4-Cas N°3 : sous-projet de réhabilitation d'un Ecole Primaire Publique dans la commune rurale soavinadrina, district de l'Itasy, Région Haute matsiatra .....50
**4-1- Réalités du secteur**.....50
**4-2- La formation scolaire et le devenir du pays**.....51
**4-3- Réduction du taux d'analphabétisme** .....51
5-Cas N°4 : réhabilitation d'une Route Communale.....52
**5-1- Importance du circuit**.....52
**5-2- Récapitulation sur ces cas illustrés** .....53
Section 4.Les conditions d'admission et quelques analyses .....55
1-Les principales étapes pour travailler avec le FDL .....55
**1-1. L'examen d'éligibilité consiste à avoir les éléments suivants :** .....55
1-3-formulation de sous-projet pour assurer les différents modes de gestion communale, le technicien responsable du renforcement des capacités du FDL adopte :.....55
1-6-mise en œuvre des sous projets :.....56
1-7-clôture des sous projets,.....56
1-8- l'Audit technique et financier est le mode de contrôle des sous projets réalisés. .....56
2-Schéma dynamique qui rattache les communes avec le projet FDL .....57
3-Analyses sur le volet de financement.....59
4- Résumé de la partie.....60
CONCLUSION .....62
BIBLIOGRAPHIE.....63
TABLES DES MATIERES .....65

AUTEUR: SAMBANY Razafitsialonina toto Josaphat

TITRE : Financement local, un facteur de réalisation des objectifs pour le développement de base

Nombres de pages :

Tableaux : 03 Figures : 12

Contacts : 034 38 828 40 / 033 17 231 72

Adresse de l'auteur : Cité universitaire Ambatomaro, bloc 423-D

RESUME

Les communautés locales ne peuvent pas réaliser leur développement car leur principales ressources matérielles et financières sont insuffisantes ; le niveau de vie des populations devient faible, cerclé de la pauvreté ainsi que du retard au développement.

La finance locale dans la politique de la décentralisation est assurée par de transfert des ressources du pouvoir central vers la communauté locale, pour assurer leur gestion des compétences et garantir les sous projets d'investissements. Faire répondre aux besoins des populations nécessite une politique de financement efficace et efficiente. La mise en place d'une politique publique locale-FDL par l'Etat va assurer un bon développement de base. C'est une mesure financière incitative ou une politique de financement cohérent dans lequel l'Etat transfert aux collectivités locales des fonds nécessaires pour aider leur gestion financière, couvrir le manque de ressources et assurer le bien être de la population.

05-mots clés : Décentralisation- Financement- Développement-collectivités- ressources financières.

Encadreur : professeur RICHARD blanche nirina